

AUTORITE
DU BASSIN DU NIGER

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
DIRECTION GENERALE DU GENIE RURAL

COOPERATION FINANCIERE NIGERO-ALLEMANDE



Mission d'identification des opportunités et possibilités
de coopération future dans le sous-secteur de l'irrigation

Rapport de mission

Version provisoire (Juin 2009)

préparé par :

Jürgen BLANKEN
Consultant Indépendant

TABLE DE MATIERES

	page
1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION	1
2 IMPORTANCE MACRO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET PLACE DU SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE	2
2.1 Principaux paramètres physiques et sociodémographiques du secteur rural	2
2.2 Occupation du sol, rendements et production globale des principales cultures.....	3
2.3 Contributions macro-économiques du secteur rural.....	3
2.3.1 Contribution au Produit Intérieur Brut et taux de croissance	3
2.3.2 Contribution à la balance commerciale.....	4
2.4 Importance du sous-secteur de l'agriculture irriguée	5
2.4.1 Potentiels en ressources en eau et en terres irrigables	5
2.4.2 Aménagements réalisés et typologie des systèmes d'irrigation	6
2.4.3 Mise en valeur des aménagements hydro-agricoles	9
3 POLITIQUES ET STRATEGIES TRANSVERSALES, SECTORIELLES ET SOUS-SECTORIELLES.....	10
3.1 Stratégie de Réduction de la Pauvreté	10
3.2 Stratégie de Développement Rural	11
3.2.1 Objectifs et principes d'intervention.....	11
3.2.2 Programmes structurants, programmes sectoriels prioritaires et Plan d'Actions ..	12
3.2.3 Sous-programme « Infrastructures hydro-agricoles » et Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement	13
3.2.4 Autres stratégies	14
4 ANALYSE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLICS	16
4.1 Programme d'Investissement de l'Autorité du Bassin du Niger.....	16
4.1.1 Programme global d'Investissement de l'ABN	16
4.1.2 Programme d'Investissement – pays Niger	16
4.2 Programme d'Investissement du Ministère du Développement Agricole.....	19
4.2.1 Coût global du Plan d'Actions de la Stratégie de Développement Rural	19
4.2.2 Programme Quinquennal de Développement des Cultures Irriguées.....	20
5 CADRE INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET LEGISLATIF	22
6 ENGAGEMENT DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS	23
7 PROPOSITIONS POUR LA CONCRETISATION DE LA COOPERATION ALLEMANDE FUTURE DANS LE SECTEUR DE L'IRRIGATION – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE REHABILITATION DES PERIMETRES IRRIGUES PUBLICS	25
7.1 Mise en place d'un fonds d'investissement pour la réhabilitation des périmètres publics irrigués	25

II

7.2 Montage institutionnel et organisationnel du fonds d'investissement et définition des attributions des différents intervenants	27
7.2.1 Autorité du Bassin du Niger	27
7.2.2 Ministère de l'Hydraulique / Structure Focale Nationale	27
7.2.3 Ministère du Développement Agricole / Direction Générale du Génie Rural	29
7.2.4 Office National des Aménagements Hydro-Agricoles.....	30
7.2.5 Coopératives et autres intervenants.....	30
7.3 Conception du Fonds d'Investissement	31
7.3.1 Principes directeurs	31
7.3.2 Mesures à financer	33
7.3.3 But global et objectifs spécifiques.....	35
7.4 Echancier de mise en œuvre.....	36
7.5 Estimation indicative du coût du programme selon catégories.....	36
7.6 Risques majeurs	39

Liste des tableaux

1	Superficies aménagées et mises en valeur selon catégories d'aménagement	6
2	Programmation des aménagements hydro-agricoles à réhabiliter dans le cadre du Programme Quinquennal de Développement des Cultures Irriguées	20
3	Projets et programmes ayant un volet irrigation en exécution en 2009	22
4	Coûts du programme selon catégories	36

Liste des figures

1	Evolution de la production agricole et d'élevage par habitant ; 1990-2005	4
2	Organisation générale du Programme d'Investissement de l'ABN	16
3	Projet du schéma de montage institutionnel et organisationnel du FIRPIP	26
4	Chronogramme de mise en œuvre du FIRPIP	35

Liste des annexes

- 1 Termes de référence
- 2 Déroulement de la mission
- 3 Personnes rencontrées
- 4 Importance macro-économique du secteur rural
- 5 Caractérisation du secteur de l'agriculture irriguée
- 6 Analyse des politiques et stratégies transversales, sectorielles et sous-sectorielles
- 7 Analyse institutionnelle et organisationnelle
- 8 Analyse des programmes d'investissement publics
- 9 Références bibliographiques

Abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACF	Agence de Concessions Foncières
ADM	Ader-Doutchi-Maggia
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AHA	Aménagement Hydro-agricole
ANID	Association Nigérienne pour l'Irrigation et le Drainage
ANPIP	Association Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée
ARID	Association Régionale pour l'Irrigation et le Drainage
ASAPI	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation
AUE	Associations d'Usagers de l'Eau
CA	Centrale d'Approvisionnement
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CES/DRS	Conservation des Eaux et du Sol/Défense et Restauration des Sols
CF	Coopération Financière
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CNEA	Commission Nationale Eau et Assainissement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et pour un Développement Durable
CPS	Centre des Prestations des Services
CT-DR	Comité Technique Développement Rural
CTE	Comité Technique d'Experts
CUN	Commune Urbaine de Niamey
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAT/MEI	Direction de l'Aménagement des Terres, de la Mobilisation des Eau et de l'Irrigation
DDDA	Direction Départementale du Développement Agricole
DERA	Direction des Equipements Ruraux Agricoles
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DMS/T	Direction de la Mécanique des Sols et des Travaux Topographiques
DP	Directeur de Périmètre
DRDA	Direction Régionale du Développement Agricole

DRE	Direction des Ressources en Eau
DREGDE	Projet Développement des Ressources en Eau et Gestion Durable de l'Environnement
EPA	Etablissement Public à Caractère Administratif
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FIRPIP	Fonds d'Investissement pour la Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FUCOPRI	Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMP	Groupeement Mutualiste de Production
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HCAVN	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IARBIC	Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives
IDH	Indice de Développement Humain
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
KfW	KfW Entwicklungsbank
LFR	Loi de Finances Révisée
MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MCA	Millenium Challenge Account
MDA	Ministère du Développement Agricole
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
MH	Ministère de l'Hydraulique
MRA	Ministère des Ressources Animales
OG	Objectif Global
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro-Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Professionnelles
OPVN	Office de Produits Vivriers du Niger
OS	Objectif Spécifique
PADD	Plan d'Actions de Développement Durable
PAFRIZ	Projet d'Appui à la Filière Riz
PBVT	Projet Basse Vallée de la Tarka
PCS	Périmètres de Contre-Saison
PEMFAR	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
PIB	Produit Intérieur Brut
PI	Programme d'Investissements
PIP	Programme d'Investissements Publics
PQ	Plan Quinquennal

PQDCI	Plan Quinquennal de Développement des Cultures Irriguées
PQP	Plan Quinquennal Prioritaire
PPIP	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNL/DC	Politique Nationale de Développement Local et Communautaire
PNLCD	Plan National de Lutte contre la Désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAP	Projet de Promotion des Exportations Agropastorales
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEX	Projet de Développement des Exportations Agricoles
PRSAA	Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture
PS/PRN	Programme Spécial du Président de la République du Niger
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGAC	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RNCA	Réseau National des Chambres d'Agriculture
SCA	Service Communal de l'Agriculture
SCGR	Service Communal du Génie Rural
SDAGB	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Bassin du Fleuve Niger
SDGR	Service Départemental du Génie Rural
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE	Secrétariat Exécutif
S/E	Suivi-évaluation
SE/SDR	Secrétariat Exécutif de la SDR
SFN	Structure Focale Nationale
SIAD	Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable
SNDI/CER	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement
SRGR	Service Régional du Génie Rural
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGE	Unités de Gestion des Eaux
UNC	Union Nationale des Coopératives

1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

A l'occasion des dernières négociations intergouvernementales tenues en Décembre 2008, le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a alloué au titre de la coopération multilatérale future, à travers la coopération financière allemande (CF), un montant total d'EUR 21 millions dont pourrait bénéficier l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pour le financement des 2 projets suivants :

- (1) « Protection du Fleuve Niger », pour un montant maximum d'EUR 10 millions ;
- (2) « Irrigation Durable pour Paysans Individuels en République du Niger », pour un montant maximum d'EUR 11 millions.

Dans l'objectif de préparer davantage le futur engagement de la CF dans le domaine du développement de l'irrigation et de concrétiser cet engagement au titre du projet précité « Irrigation Durable pour Paysans Individuels en République du Niger », il a été convenu entre l'ABN et la KfW Entwicklungsbank qu'une mission d'identification sera effectuée au Niger pour le compte de l'ABN par un consultant international spécialisé dans le domaine de l'irrigation. En concertation avec l'ABN, la réalisation de cette mission d'identification a été confiée par la KfW à M. Jürgen BLANKEN, consultant indépendant, expert en agroéconomie / planification et évaluation de projets/programmes, le financement étant assuré par un fonds spécial de la CF allemande. Les termes de référence de la mission sont donnés en annexe 1.

Le consultant a séjourné au Niger du 17 Mars au 3 Avril 2009. Pendant ce séjour, le consultant a rencontré un grand nombre d'institutions et organismes engagés dans le domaine du développement de l'irrigation. Outre au niveau de l'ABN, des réunions techniques ont été organisées notamment avec le Ministère du Développement Agricole (MDA) et plus précisément sa Direction Générale du Génie Rural (DGGR), la Direction des Ressources en Eau (DRE) du Ministère de l'Hydraulique (MH), l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), les représentations des organisations paysannes telles que la Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI), la Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN), et le Centre de Prestations de Services (CPS). En plus, le consultant a eu des entretiens avec les représentants des principaux bailleurs de fonds et des responsables de projets et programmes intervenant à présent dans le domaine de l'agriculture en général et du développement de l'irrigation, en particulier. Des visites de terrain portant d'une part sur les aménagements hydro-agricoles dits de « grande irrigation » et d'autre part sur les réalisations physiques en matière de la petite irrigation privée ont également été organisées et permettaient au consultant de rencontrer des représentants des organisations paysannes locales et des exploitants individuels. Le déroulement de la mission ainsi que la liste des personnes rencontrées sont présentés en annexe 2 et 3, respectivement, du présent projet du rapport de mission.

L'objectif assigné à cette mission consiste en l'identification des projets et/ou programmes se prêtant éventuellement à une relance de la CF dans le développement de l'irrigation. En égard de cet objectif principal et conformément aux termes de référence, les travaux effectués dans le cadre de cette mission ont notamment porté sur les sujets suivants, qui ont en même temps servi de cadre pour la structuration du présent rapport provisoire :

- ü brève présentation et analyse de l'évolution et de la performance du sous-secteur de l'irrigation et de sa place en termes macro-économiques (chapitre 2) ;
- ü analyse des politiques et stratégies sectorielles, sous-sectorielles et transversales, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté (chapitre 3) ;
- ü analyse et évaluation des programmes d'investissements publics pour le secteur de l'agriculture en général et du sous-secteur de l'irrigation, en particulier (chapitre 4) ;
- ü analyse des cadres institutionnel, organisationnel, législatif et réglementaire en matière de développement de l'irrigation (chapitre 5) ;
- ü présentation et analyse des engagements actuels (et programmés) d'autres bailleurs de fonds et de leurs stratégies d'assistance et de coopération adoptées pour la République du Niger (chapitre 6) ;
- ü élaboration des propositions pour concrétiser le futur engagement de la CF allemande dans le domaine du développement de l'irrigation (chapitre 7).

Le consultant tient à saisir cette occasion pour exprimer ses vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette mission pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé à tous les niveaux, ainsi que pour la bonne organisation de la mission et le climat de franche collaboration qui a régné sur tous les débats et travaux.

2 IMPORTANCE MACRO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET PLACE DU SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE

2.1 Principaux paramètres physiques et sociodémographiques du secteur rural

La superficie physique totale du Niger est d'environ 1.267.000 km², dont 2/3 sont classifiés comme étant désertique. En fonction du climat qui est du type sahélien et du régime pluviométrique, on peut distinguer 4 zones agro climatiques: (1) la zone sahélo-soudanienne (environ 1 % de la superficie totale; 600 à 800 mm de pluie par an) (2) la zone sahélienne (10 % du pays ; en moyenne 350 à 600 mm de pluie) ; (3) la zone sahélo-saharienne (12 % de la superficie du pays, avec une pluviométrie moyenne de 150 à 350 mm/an) et (4) la zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays (moins de 150 mm/an).

La population totale du Niger est estimée à 14,4 millions d'habitants (2006), d'où une densité moyenne de 11,4 personnes par km², mais répartie de manière très inégale selon régions administratives et zones agro-climatiques. En fait, presque 75 % de la population vivent dans la partie méridionale du pays, soit sur 25% de la superficie physique totale.

Ces dernières années, le taux annuel de croissance démographique s'établit à 3,4 % et figure donc parmi les plus élevés du monde. La population urbaine ne compte que pour 17 % de la population totale, et le taux d'urbanisation n'a guère augmenté au cours des dernières décennies. Autrement dit, la majeure partie de la population (83%) est classée comme population vivant en zones rurales, et pour laquelle le secteur rural demeure la principale source d'emploi et de revenus. Selon les dernières estimations, le secteur rural représente environ 84 % de l'emploi total.

Le dernier Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC ; 2005-2007) a dénombré 1.627.294 ménages agricoles (dont 93,3 % gérés par des hommes « chef de

ménage »), avec une population totale estimée à 10.108.795 personnes et une taille moyenne des ménages agricoles de 6,2 personnes.

2.2 Occupation du sol, rendements et production globale des principales cultures

La superficie cultivable du pays n'est estimée qu'à 15 millions ha, soit 12 % de la superficie physique totale. Cependant, la superficie effectivement cultivée est assujettie à des fortes fluctuations interannuelles, dû notamment au fait que dans près de trois quarts du territoire national, la pluviométrie est inférieure à 150 mm. Il en ressort une forte variabilité de la production agricole, et de la production céréalière (mil, sorgho), en particulier.

D'après le RGAC, la superficie totale cultivée en 2006 s'élevait à environ 6,5 millions ha, avec une moyenne de 4,12 ha par ménage agricole. La superficie emblavée en cultures pures était de l'ordre de 1,13 millions ha (17,3 % de la superficie totale cultivée), contre 5,05 millions ha (77,3 %) pour les cultures en association, et environ 355.500 ha en jachère (5,4 %). Le mil demeure la culture la plus importante pour les cultures en pur (76 %), suivi du sorgho, de l'arachide et du niébé. Quant aux cultures associées, l'association mil-niébé est de loin la plus importante (42 % de la superficie totale en association), avec les associations mil-sorgho-niébé et mil-sorgho aux 2^{ème} et 3^{ème} rangs, respectivement.

Les rendements des principales cultures conduites en pluvial sont très faibles et ne se sont pas améliorés de manière significative au cours des dernières décennies, dû entre autres à la prédominance de systèmes de cultures traditionnels et très extensifs. D'une manière générale, il en résulte – même par rapport aux autres pays sahéliens - un niveau très faible de productivité aussi bien de la terre que de la main d'œuvre.

L'analyse de l'évolution des indices de la production par habitant pour les principaux agrégats agricoles au cours de la période 1990 à 2005 débouche sur les principales conclusions suivantes (voir figure 1 sur la page suivante) :

- la forte croissance démographique n'a pas permis d'améliorer de manière significative la production agricole totale par habitant ; il en est de même pour la production céréalière, la production végétale et la production des vivres ;
- pour la production agricole, les fortes variations interannuelles s'expliquent en premier lieu par la variabilité des conditions pluviométriques ;
- quant à la production du sous-secteur d'élevage, on observe une stagnation de la production par habitant depuis le début des années 1990, et même une légère réduction lors que l'on ne regarde que la période depuis 2001.

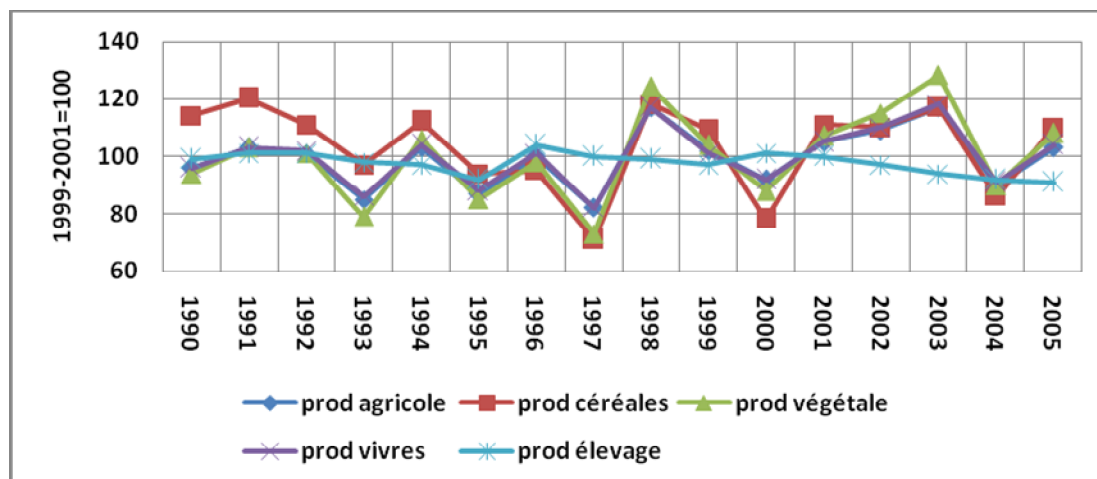
2.3 Contributions macro-économiques du secteur rural

2.3.1 Contribution au Produit Intérieur Brut et taux de croissance

Malgré les conditions climatiques très difficiles et la forte variabilité de la production qui en résulte, le secteur rural continue à occuper une place primordiale dans l'économie du pays. Pour la période 2000-2007, la part du secteur primaire (ou rural) au Produit Intérieur Brut PIB) était en moyenne de l'ordre de 41,2 %. Cette part est presque identique aux contributions enregistrées au début des années 1980 (environ 43 %), et légèrement

supérieure que pour la fin des années 1980 (autour de 35 % du PIB). Ces chiffres témoignent du très faible degré de transformation structurelle de l'économie nigérienne au cours des dernières décennies. L'analyse de la composition du PIB depuis 2000 fait ressortir un phénomène particulier, à savoir la régression des parts du secteur tertiaire, accompagnée d'une stagnation du secteur secondaire, et d'une hausse pour le secteur primaire.

Figure 1 : Evolution de la production agricole et d'élevage par habitant ; 1990-2005



Quant à la structure du PIB du secteur rural, on observe pour la période 2000-2007 une légère augmentation de la contribution du sous-secteur de l'agriculture, dont la part est passée d'environ 50 % au début de cette période à presque 60 % pour les années 2006 et 2007. En parallèle, l'importance des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche/forêts a diminué. A l'exception des années 2000 et 2004 (années particulièrement difficiles à cause d'une baisse très significative du niveau de la production agricole suite à la sécheresse), le taux moyen de croissance du PIB sectoriel a toujours été supérieur à l'augmentation du PIB global. D'après les estimations de la Banque Mondiale, le taux de croissance du PIB global s'élevait à une moyenne de 0,9 % par an seulement pour la période de 1986-96, contre 3,3 % par an pour la période 1996-2006. Pour ces mêmes périodes, la croissance du secteur rural était caractérisée par les taux moyens annuels suivants : 2,1 % pour 1986-96 ; 3,4 % pour 1996-2006. Ces chiffres mettent en exergue que la croissance du PIB global et du PIB du secteur rural enregistrée dans les 2 dernières décennies était trop faibles pour permettre une nette amélioration de la production par habitant, et par conséquent du revenu moyen.

2.3.2 Contribution à la balance commerciale

Pendant la période 2000-2007, la balance commerciale du pays a affiché un déficit structurel chronique, comme c'était le cas pour toutes les périodes antérieures. Pour les dernières années, ce déficit de la balance commerciale s'élevait à environ 11 % du PIB. Les produits agricoles comptaient en moyenne pour 26 % des importations totales, avec des pics de 31,6 % et 32,1 %, respectivement pour 2001 et 2002. D'autre part, il se dégage une tendance générale à la baisse, car depuis 2004 la part des produits agricoles n'a plus atteint le niveau de 25 % des importations globales (avec un minimum de 16,5 % observé pour 2007). Quant aux exportations, les principales tendances d'évolution se résument comme suit :

- depuis 2004, on observe une relance des exportations d'or (7 % et 9 %, respectivement des exportations totales en 2007 et 2006 ; 13 % en 2005) ;
- l'uranium demeure le produit d'exportation le plus important; sa contribution est en légère hausse depuis 2006 (maximum de 42 % de la valeur totale en 2007) ;
- l'importance des exportations des produits d'élevage (notamment l'exportation des animaux sur pieds au Nigeria) est en régression ; leur part aux exportations totales a baissé d'environ 20 % pour la période 2000-02, à une moyenne de 12 % seulement pour la période 2004-07 ;
- la baisse de l'importance des produits d'élevage a été accompagnée d'une augmentation considérable de la valeur des exportations de niébé et d'oignon, en particulier (depuis 2004 environ 20 % de la valeur totale des exportations).

L'annexe 4 présente une analyse plus poussée de l'évolution des principaux paramètres macro-économiques du secteur rural.

2.4 Importance du sous-secteur de l'agriculture irriguée

2.4.1 Potentiels en ressources en eau et en terres irrigables

Les ressources en eau de surface sont estimées à un volume moyen annuel de 30 milliards de m³, provenant essentiellement du fleuve Niger et de ses affluents de rive droite (29 milliards m³). Le taux de mobilisation des eaux de surface demeure très faible et ne dépasse pas 1 % du volume moyen annuel écoulé. Le potentiel en ressources en eau souterraines se résume comme suit : (i) les ressources souterraines renouvelables sont estimées à 2,5 milliards de m³, avec un taux de mobilisation estimé à environ 20 % ; (ii) les ressources souterraines non renouvelables sont estimées à 2.000 milliards de m³, jusqu'à présent quasiment inexploité. Toutefois, il s'agit là des estimations très anciennes, et il y a un large consensus que le potentiel en ressources en eau devrait faire l'objet d'une actualisation.

Il ressort des différents diagnostics récemment effectués, par exemple dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) ou la réalisation en 2007/2008 avec l'appui de la Banque Mondiale de la revue du secteur de l'irrigation, que l'actuelle législation en matière de gestion des ressources en eau est inadéquate et souffre de nombreuses insuffisances, ne permettant par conséquent pas de fixer des modalités claires de gestion des ressources en eau, et plus particulièrement leur mobilisation et exploitation pour l'irrigation. Une Commission Nationale de l'Eau et d'Assainissement (CNEA) a été mise en place et chargée de la révision du cadre juridique et réglementaire portant sur les ressources en eau. Il est attendu que les textes législatifs révisés seront finalisés vers la fin de l'année 2009.

Le potentiel hydro-agricole ou en termes de terres irrigables est évalué à 270.000 ha. La répartition de ce potentiel selon unités physiques homogènes confirme la concentration dans la vallée du fleuve du Niger avec 142.000 ha (52 % du potentiel global), toutefois sous réserve d'une régularisation du cours d'eau. Avec 39.000 ha (14,4 % du potentiel global), la vallée des dallols vient en deuxième rang, alors que pour l'Ader-Doutchi-Maggia (ADM), qui correspond à une zone à forte concentration humaine on dénombre un total de 28.200 ha (10,4 %). Les autres zones concernées sont : 20.000 ha (7,4 %) le long de la Komadougou, dans le lit du lac Tchad et les cuvettes oasiennes de Maïné Soroa ; 10.400 ha (3,85 %) dans la

vallée des Goulbi dont la mise en valeur est en partie hypothéquée par la baisse des écoulements et du niveau de la nappe liée aux retenues d'eau réalisées en amont au Nigeria ; 10.000 ha (3,7 %) dans les Koramas ; 10.000 ha (3,7 %) dans les plaines de l'Aïr et les oasis ; et 7.000 ha (2,59 %) dans la basse vallée de la Tarka. Sur le plan géographique, on observe une concentration du potentiel en terres irrigables dans 2 régions administratives localisées dans la vallée du fleuve Niger, à savoir Tillabéri (35,6 %) et Dosso (30,2 %).

A l'instar des ressources en eau, la reconnaissance du potentiel en terres irrigables est très ancienne, incomplète et partielle, car elle ne concerne que les grands systèmes hydrauliques. Surtout les potentialités existants en matière des petits aménagements à partir du captage des eaux souterraines des nappes perchées ou des aquifères d'extension générale ne sont qu'esquissées. En guise de conclusion, le potentiel en terres irrigables à présent n'est pas bien maîtrisé, d'où le besoin urgent de réaliser une actualisation des anciennes estimations (voir détails en annexe 5).

2.4.2 Aménagements réalisés et typologie des systèmes d'irrigation

D'une manière générale, les superficies aménagées et effectivement irriguées ne sont pas très bien connues. Dans la SNDI/CER de Juillet 2005, la superficie totale aménagée pour l'irrigation au niveau national a été estimée à 85.380 ha (hors petite irrigation privée), avec un taux moyen d'exploitation de 88 % (voir tableau 1).

Tableau 1 : Superficies aménagées et mises en valeur selon catégories d'aménagement

Catégorie d'aménagement	Superficie aménagée (ha)	Superficie exploitée (ha)	Taux moyen d'exploitation	Intensité culturale
AHA (ONAHA)	13.348	12.305		
Fleuve Niger	8.891	8.000	90%	2,0
ADM	3.592	3.440	96%	1,3
Maradi	570	570	100%	2,0
Komadougou	295	295	100%	1,5
Périmètres de contre-saison	60.000	53.000	88%	1,0
Submersion non contrôlée	12.000	10.000	83%	0,8
Irrigation privée	quelques milliers d'ha	quelques milliers d'ha	100%	2,0
TOTAL Irrigation	85.348	75.305	88%	-
Collecte des eaux de ruissellement (CER)	300.000	300.000	100%	1,0

D'après les estimations les plus récentes, la superficie totale aménagée s'établit à environ 100.000 ha, ce qui correspond grosso modo à l'estimation présentée au tableau 4 (85.348 ha) si l'on y ajoute les aménagements réalisés en matière de la petite irrigation (environ 16.000 ha). La plupart des terres aménagées pour l'irrigation se trouve dans la région de Tillabéri (41 % des aménagements réalisés) et dans les régions de Tahoua et Dosso avec environ 17 % chacune de la superficie totale aménagée. La typologie de ces aménagements selon les différents systèmes d'irrigation généralement distingue les 4 types suivants :

(1) aménagements hydro-agricoles (AHA) encadrés par l'ONAHA (ou grande irrigation)

Les AHA sont des périmètres irrigués conçus selon une approche de maîtrise totale de l'eau et financés par l'Etat dans le cadre de sa politique de renforcement de l'autosuffisance alimentaire. Ils ont été mis en place surtout dans la vallée du fleuve Niger (cuvettes endiguées et aménagées pour la riziculture par pompage ; terrasses non inondables aménagées pour la polyculture) ; dans l'ADM (retenues collinaires et aménagement en aval pour la polyculture) ; la vallée du Goulbi (forages agricoles pour la polyculture) ; et la vallée de la Komadougou (pompage en rivière souvent combiné à l'exploitation complémentaire de forages). Les bénéficiaires n'ont pas participé au financement de l'investissement, mais devraient l'exploiter en supportant l'entièreté des coûts d'exploitation, y compris l'entretien des ouvrages et des équipements ainsi que leur renouvellement. La plupart des AHA a été aménagée pendant la période avant 1995, avec une concentration sur la période 1978 à 1990. Les dernières nouvelles créations ont été réalisées dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République (PS/PRN), mis en œuvre depuis 2001 et financé sur les ressources de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE).

Le tableau 4 indique pour ces AHA une superficie aménagée de 13.348 ha (16 % du total), avec un taux moyen d'exploitation de 92 %. Ils sont essentiellement concentrés dans la vallée du fleuve Niger, avec 8.891 ha ou 67 % de la superficie totale des AHA ; et l'ADM avec 3.592 ha ou 27 %. Par contre, l'inventaire tenu par la DGGR dénombre un total de 115 AHA, avec une superficie totale aménagée de 23.680 ha, dont environ 14.030 ha réellement exploitée, soit un taux moyen d'exploitation de 59 %. La différence très importante en termes de superficies aménagées et exploitées entre ces différentes sources est essentiellement due au manque de définition de quelques concepts clefs, notamment en ce qui concerne la maîtrise totale ou partielle de l'eau et les modes de gestion. L'inventaire des AHA de la DGGR comprend en réalité un grand nombre de périmètres dont les principales caractéristiques ne répondent pas forcément à la définition de base des AHA (par exemple cas de l'aménagement des mares ou des oasis). Sur le plan géographique, les 2 régions de Tillabéri et de Dosso représentent à elles seules environ 71 % de la superficie totale aménagée, et comptent pour environ 75 % du nombre total de périmètres irrigués existants.

En guise de conclusion, il y a un besoin d'actualiser la base de données de la DGGR sur les AHA dans l'objectif d'aboutir à une base plus fiable et cohérente des différents types d'aménagements existants, et pour permettre la mise au point d'une typologie plus adaptée des systèmes d'irrigation.

(2) périmètres de contre-saison (PCS)

Les périmètres de contre-saison (PCS) sont généralement des sites collectifs, aménagés pour la plupart en maîtrise partielle de l'eau. Les investissements ont porté sur le captage et la clôture, et dans certains cas sur les systèmes d'exhaure et de distribution. Ils regroupent de l'irrigation manuelle ou mécanisée à partir de puits, rivières et mares, ainsi que la culture de décrue. La réalisation des PCS a connu une forte dynamique à partir de 1984, dans le cadre de la lutte contre la sécheresse. Les PCS fournissent essentiellement de l'eau à des cultures de saison sèche qui viennent compléter la production de cultures vivrières de saison des pluies. La gestion de l'eau est généralement collective, mais les activités de

production sont individuelles. Leur encadrement est assuré les services agricoles déconcentrés, souvent avec l'appui des ONG et de certains projets. Les rendements sont très faibles et il est difficile d'augmenter le niveau de productivité, vu que la maîtrise de l'eau est partielle. D'une manière générale, l'exploitation des PCS fait plutôt partie intégrante et essentielle de l'économie de subsistance.

La superficie totale des PCS est estimée à 60.000 ha (tableau 4), avec un taux d'exploitation de 88 % et une intensité culturale généralement estimée à 100 %. Dans d'autres sources, notamment la revue du secteur de l'irrigation de 2007/2008, cette superficie est estimée à 70.000 ha, dont en moyenne 60.000 ha exploités. En termes de superficies aménagées et exploitées, les PCS représentent donc le type ou système d'irrigation le plus répandu.

(3) l'irrigation privée

Traditionnellement, la petite irrigation fait depuis longtemps appel à des techniques d'exhaure simples. L'introduction des pompes manuelles et des petites motopompes a entraîné une expansion et une intensification rapide de l'agriculture irriguée dans de nombreuses régions du pays. Dans le cadre de ce type d'irrigation, les investissements nécessaires sont généralement financés par les usagers eux-mêmes, qui sont d'une manière générale des petits exploitants individuels.

En Juin 1990, un document-cadre de développement de l'irrigation privée a été mis au point par le Gouvernement Nigérien. Depuis 1996, l'appui à la croissance de la petite irrigation privée a été encouragé par l'établissement de l'Association Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée (ANPIP) en tant qu'organisation regroupant les professionnels du secteur de l'irrigation privée. Avec l'appui de la Banque Mondiale, un premier Projet Pilote de Promotion de la Petite Irrigation Privée (PIPP) a été mis en œuvre pendant la période 1996-2001, suivi d'un projet à l'échelle complète (PIP 2) qui s'est achevé en 2008. Parallèlement, plusieurs autres projets se sont engagés dans ce sous-secteur.

En 2006, la surface totale aménagée au titre de la petite irrigation privée était estimée à plus de 16.000 ha. Les plus grandes concentrations sont localisées dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder, mais il y en a d'autres à Tillabéri, Dosso et Agadez. Il s'agit d'aménagements de petite taille, à maîtrise partielle ou totale, utilisant aussi bien les eaux de surface que les nappes phréatiques. De manière générale, les parcelles sont assez petites (inférieures à 1 ha), cultivées surtout en cultures maraîchères pour lesquelles on observe une forte demande, tant sur les marchés intérieurs que pour l'exportation.

(4) la collecte des eaux de ruissellement

La collecte des eaux de ruissellement (selon une vingtaine de techniques individuelles et combinées mises en évidence) permet d'améliorer la disponibilité de l'eau et l'amélioration des rendements par la réduction des écoulements et l'amélioration de l'infiltration. Les travaux sont réalisés avec une forte implication de la population qui participe physiquement à la réalisation. Les travaux sont généralement réalisés sur des sites collectifs (approche bassin versant), mais posent souvent le problème de l'appropriation des ouvrages par les paysans et donc celui de la durabilité des actions. Cependant, l'exploitation de ces

aménagements est généralement individuelle. Sur le plan géographique, les réalisations physiques se sont concentrées particulièrement dans les régions de Tahoua et Tillabéri. A présent, on estime la superficie totale ayant fait l'objet d'une récupération ou d'un traitement en matière de CES à 300.000 ha.

Le fait que les superficies aménagées et leur répartition selon types d'aménagement et / ou systèmes d'irrigation à présent ne sont pas connues avec précision et qu'il n'y a souvent pas de concordance entre les chiffres publiés dans différentes sources est entre autres attribuable au manque de définition précise de quelques concepts clefs, par exemple en ce qui concerne le système de maîtrise de l'eau, les systèmes de gestion collective ou individuelle, ou la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces aménagements.

2.4.3 Mise en valeur des aménagements hydro-agricoles

D'une manière générale, il est difficile d'estimer avec précision les taux de mise en valeur pour les différents types d'aménagement et leur évolution dans le temps. Cette difficulté est liée d'abord à l'incertitude qui règne aussi bien sur les superficies effectivement aménagées que les superficies réellement mises en valeur. De surcroît, le rythme de développement de chacune de ces cultures en termes quantitatifs est très variable, car essentiellement fonction de la pluviométrie enregistrée. Cette réserve s'applique surtout aux différents types d'irrigation qui ne bénéficient pas d'une maîtrise totale de l'eau. En plus, il n'y a pas à présent au niveau des services administratifs concernés une structure pouvant assurer un suivi-évaluation régulier et rapproché de la mise en valeur selon types d'aménagement, peut être avec l'exception de l'ONAHA qui continue à assurer cette tâche au niveau des AHA.

Une étude récemment réalisée par le PIP 2 estime à 76.600 ha la superficie totale irriguée en année moyenne, soit 26 % du potentiel global existant (270.000 ha), dont 13.454 ha (ou 18 %) pour les AHA, et 63.150 ha pour la petite irrigation privée et les PCS. Dans d'autres études récentes, la superficie totale aménagée avait été estimée à environ 100.000 ha, dont 89.000 ha effectivement exploités (29.000 ha en maîtrise totale et 60.000 ha en maîtrise partielle de l'eau). Quelles que soient les superficies réellement aménagées et exploitées, il y a unanimité que - par rapport aux ressources en eau disponibles - le potentiel en terres irrigables reste largement sous-exploité.

Pour les AHA encadrés par l'ONAHA, l'analyse de l'évolution de la mise en valeur sur la base des données fournies par l'ONAHA débouche sur les principales conclusions suivantes:

- Pour les superficies cultivées on n'observe pas de différences significatives entre les campagnes d'hivernage et de contre-saison chaude.
- D'une manière générale, on constate une légère régression des superficies cultivées depuis le début des années 1990 ; le niveau maximum de presque 14.000 ha par an enregistré en 1992 par la suite n'a été atteint qu'une seule fois, à savoir en 1997.
- Après une forte chute entre 1997 et 1999, les superficies rizicoles ont remonté pour se stabiliser depuis l'année 2002 à un niveau moyen d'environ 12.600 ha par an.
- Pour les dernières années, cette intensité culturale était de l'ordre d'environ 150 % pour l'ensemble des périmètres, variant de 165 % pour le service régional de Niamey à 140 % pour Tillabéri.

Cependant, les chiffres donnés par l'ONAHA sur l'évolution des superficies rizicoles devraient être interprétés avec précaution, car leur comparaison avec les statistiques officielles de la FAO révèle des différences très significatives, les superficies indiquées par la FAO dépassant généralement de loin celles de l'ONAHA. Il est difficile d'identifier les principales causes pouvant contribuer à l'explication de ce phénomène. Il observe le même phénomène pour l'évolution des rendements unitaires de paddy, avec une sous-estimation générale des rendements dans les statistiques de la FAO par rapport aux données de l'ONAHA.

Inévitablement, le manque de concordance entre les données de l'ONAHA et de la FAO sur les superficies cultivées et les rendements de paddy ne peut que se traduire par des différences parfois très significatives quand à la production globale de paddy. Parfois, cette différence peut atteindre 20.000 t par an, soit une différence de l'ordre de 30 %. Ceci étant, il est difficile d'estimer l'évolution de la consommation globale de riz et la contribution de la production locale par rapport aux importations. En outre, un tel calcul est davantage handicapé par le phénomène des réexportations du riz blanc qui est statistiquement mal maîtrisé, ainsi que par le fait que - d'après tous les diagnostics effectués ces dernières années sur la filière rizicole nigérienne - un volume très important de paddy serait chaque année exporté vers le Nigéria, sans qu'il y ait une transformation quelconque au Niger. Quoiqu'il en soit, il est évident que par rapport au début des années 1990, la consommation nationale de riz blanc est en hausse importante. D'autre part, il est très probable que la part de la production locale à la consommation totale de riz ait connu une baisse considérable ces dernières années (ne contribuant qu'environ 20 % à la consommation globale en 2002 et 2003), d'où la conclusion que le Niger à l'heure actuelle dispose d'un potentiel énorme en manière de substitution aux importations de riz blanc.

3 POLITIQUES ET STRATEGIES TRANSVERSALES, SECTORIELLES ET SOUS-SECTORIELLES

3.1 Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Le Niger continue à figurer parmi les pays les plus pauvres du monde. Pour la période 1995-2005, le progrès réalisé en matière de développement humain a été très faible, et le pays sur la base de l'indice de développement humain (IDH) continue à occuper les derniers rangs de l'ensemble de pays classifiés (voir détails en annexe 6). Pour 2005, l'incidence de pauvreté est estimée à 62,1 % de la population totale, avec des taux moyens de 65,7 % et 55,5 % pour les milieux rural et urbain, respectivement. En réalité, ce taux d'incidence de pauvreté est en hausse par rapport aux périodes antérieures (à titre d'exemple : 61,5 % pour la période 1989-1994), ou il est resté presque constant lors que l'on analyse des périodes plus longues (moyenne de 63,0 % pour la période 1990 à 2004).

En Janvier 2002, le Gouvernement Nigérien a adopté sa première Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) comme principal cadre de référence de sa politique économique, financière et sociale, et dont l'objectif global était de diminuer l'incidence de la pauvreté de 63 % au début des années 2000 à moins de 50 % en 2015.

Pendant la mise en œuvre de la SRP (2002-2006), le taux moyen de croissance économique s'est situé à 3,9 % par an (objectif initial : 4 % par an), grâce entre autres à l'engagement des différentes réformes, la stabilisation du cadre macroéconomique et l'amélioration de la gestion des finances publiques suite à l'exécution de 2 programmes économiques et

financiers appuyés par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). En termes des politiques sectorielles, la priorité avait été accordée comme envisagé surtout aux secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures. Malgré l'amélioration significative des indicateurs économiques et sociaux, de nombreuses contraintes continuent de peser sur l'amélioration du bien-être effectif de la population, et le pays à l'heure actuelle n'est pas dans la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. A cet égard, il convient de citer en premier lieu l'insuffisance de la croissance économique, l'impact de la forte croissance démographique sur les actions menées, et le niveau initial particulièrement bas de beaucoup d'indicateurs.

Tout en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la SRP le Gouvernement Nigérien a adopté en Août 2007 l'actuelle Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008-2012. La SDRP confirme la ferme volonté du pays de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des OMD fixés pour l'horizon 2015. La SDRP s'articule autour des 7 axes stratégiques suivants : (1) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois ; (2) l'accès équitable aux services sociaux de qualité ; (3) la maîtrise de la croissance démographique ; (4) la réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ; (5) le développement des infrastructures ; (6) la promotion d'une gouvernance de qualité ; et (7) la mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté (voir annexe 6 pour une présentation plus détaillée).

La SDRP reconfirme le rôle privilégié que devrait jouer le secteur rural comme principal moteur de croissance économique, mais en accordant une importance beaucoup plus accrue surtout à la modernisation et l'extension du sous-secteur de l'agriculture irriguée. Les objectifs spécifiques fixés en matière de croissance du secteur rural pour la période 2008-2012 sont assez ambitieux : moyenne annuelle de 8,7 % pour l'agriculture ; 4,2 % par an pour l'élevage, et 4,5 % par an pour le sous-secteur de la pêche et des forêts. Dans ce contexte, la Stratégie de Développement Rural (SDR) présentée dans la section ci-après constitue le principal document de déclinaison sectorielle de la SRP et SDRP.

3.2 Stratégie de Développement Rural

3.2.1 Objectifs et principes d'intervention

Adoptée en Novembre 2003, la SDR constitue le cadre unique de référence en matière de politique de développement rural et détermine les cadres opérationnel et budgétaire de l'ensemble des ministères intervenant dans ce secteur.

L'objectif général assigné à la SDR est de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l'horizon 2015 », et ceci à travers la création des conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Les 3 objectifs stratégiques fixés dans la SDR sont : (i) favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques; (ii) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles; et (iii) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales.

3.2.2 Programmes structurants, programmes sectoriels prioritaires et Plan d'Actions

Partant d'une approche « programme », l'opérationnalisation de la SDR se traduit par un total de 14 programmes, dont 10 programmes dits structurants et 4 programmes sectoriels prioritaires.

Les 10 programmes structurants sont les suivants : (1) développement local et communautaire ; (2) gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; (3) organisations professionnelles et structuration des filières ; (4) infrastructures rurales ; (5) systèmes financiers ruraux ; (6) recherche – formation – vulgarisation ; (7) renforcement des institutions publiques du secteur rural ; (8) eau potable et assainissement ; (9) réduction de la vulnérabilité des ménages ; et (10) préservation de l'environnement.

Les 4 programmes sectoriels prioritaires sont : (11) lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation ; (12) aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; (13) restauration des terres et reboisement ; et (14) Kandadji : régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger.

L'ensemble des 14 programmes est regroupé sous forme du Plan d'Actions qui définit les modes opératoires dans le cadre des axes stratégiques retenus pour atteindre les objectifs fixés à la SDR. Pour chacun des programmes et sous-programmes, un plan d'action spécifique définit le contenu en proposant des objectifs clairs et mesurables, en précisant les résultats attendus et en détaillant les actions qui seront menées par la, ou les structures, responsable(s) de sa mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre). Enfin, il contient une estimation des ressources financières nécessaires. Rappelons que le secteur rural est un des 4 secteurs (avec l'éducation, la santé, et l'équipement) pour lesquels les bailleurs de fonds participant à l'appui budgétaire au Niger dans le cadre de la «Public Expenditure Management and Financial Accountability Review» (PEMFAR) exigent l'élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT ; voir annexe 8 pour une présentation et analyse plus détaillée du CDMT 2009-2011 et le coût global du Plan d'Actions de la SDR).

Le dispositif de pilotage de la SDR comprend les structures et organes suivants dont les principales attributions sont détaillées en annexe 6: (i) le Comité Interministériel de Pilotage (CIP); (ii) le Comité Technique Développement Rural (CT-DR) ; (iii) le Secrétariat Exécutif de la SDR (SE/SDR); (iv) le Comité de Concertation Etat / Partenaires Techniques et Financiers. Signalons qu'au niveau de la communauté des bailleurs de fonds / partenaires techniques et financiers, l'Union Européenne assume à présent le rôle de chef de file pour la SDR.

Le développement de l'irrigation est directement concerné par les programmes 4, 11 et 14. En tenant compte des objectifs assignés à cette mission, nous nous concentrons dans ce qui suit sur la présentation et l'analyse du programme 4 « infrastructures rurales » et plus particulièrement son sous-programme 4.1 portant sur les infrastructures hydro-agricoles. Une présentation plus détaillée des programmes 11 et 14 est donnée en annexe 6.

3.2.3 Sous-programme « Infrastructures hydro-agricoles » et Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement

La formulation du sous-programme 4.1 « Infrastructures hydro-agricoles » est largement basée sur la Stratégie SNDI/CER. L'objectif global de ce sous-programme est d'améliorer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14 % actuellement à 28 % en 2015. Les objectifs spécifiques sont au nombre de 4, à savoir: (1) amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements ; (2) professionnalisation et gestion des aménagements ; (3) consolidation et augmentation des superficies irriguées ; (4) promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation.

Les deux principes directeurs retenus dans la SNDI/CER pour la vision à long terme du développement de l'irrigation (horizon 2015) sont la généralisation de l'irrigation privée et la professionnalisation des acteurs. En outre, la vision de cette stratégie est basée sur le principe que le futur développement de l'irrigation devrait être essentiellement impulsé et géré par les opérateurs eux-mêmes, avec un recentrage correspondant des rôles de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. Pour la mise en œuvre effective de cette vision, la SNDI/CER, met un accent particulier sur les actions suivantes:

- (i) La création et la réhabilitation des périmètres de grande irrigation partant sur des nouvelles modalités de mise en valeur. La réhabilitation portera sur les aspects physiques et organisationnels, en exigeant toutefois une contribution accrue des bénéficiaires et en appuyant fortement la diversification progressive des productions pour accroître la marge nette d'exploitation.
- (ii) La valorisation agricole des investissements, notamment avec l'orientation privée du développement des cultures de contre-saison basée sur la sécurisation foncière des propriétaires (reconnaissance de leurs droits fonciers) et des exploitants.
- (iii) L'instauration d'un cadre d'incitation à l'investissement et à la promotion de la petite irrigation privée à travers la consolidation institutionnelle des organisations d'irrigants et l'extension de leurs activités notamment.
- (iv) La généralisation des programmes de défense et de restauration des terres et la gestion intégrée de la fertilité des sols d'irrigation.

Dans ce contexte, il y a lieu de souligner que d'après les principales orientations arrêtées dans la SNDI/CER, toute forme d'irrigation publique devrait disparaître à terme, même dans les périmètres collectifs (périmètres publics) aménagés avec une forte participation du secteur public. Pour y arriver, la SNDI/CER prévoit l'élaboration et la mise en application de nouvelles règles, surtout en ce qui concerne la répartition des fonctions et responsabilités entre les acteurs publics et privés et des droits de propriété. D'autre part, elle reconnaît que la prise en charge du sous-secteur de l'irrigué par les irrigants eux-mêmes ne peut être faite que par des irrigants professionnalisés et organisés dans des structures performantes et bien adaptées. D'où l'importance d'améliorer la capacitation et la formation des irrigants en vue de renforcer l'autonomie des organisations paysannes.

Tout en tenant compte des orientations stratégiques dégagées par la SDR et des nouvelles orientations stratégiques et conceptuelles devant régir le sous-secteur de l'agriculture irriguée, la SNDI/CER repose sur les 3 principaux axes suivants (voir détails en annexe 6):

- (1) instaurer un cadre d'incitation à l'investissement et à la promotion de l'irrigation privée, et valoriser les investissements ;
- (2) conduire une gestion intégrée durable du capital productif ;
- (3) définir les rôles et renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations privées impliquées dans le développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement.

3.2.4 Autres stratégies

La situation actuelle de l'agriculture nigérienne est entre autres caractérisée par un niveau très faible d'utilisation d'intrants, notamment des engrais, des semences sélectionnées et d'autres facteurs de production nécessaires pour pallier au problème fondamental résidant dans la faiblesse des rendements unitaires. En ce qui concerne l'approvisionnement en ces intrants, les principaux points de blocage comprennent entre autres la non-disponibilité des intrants en temps opportun et en tout lieu, la faiblesse des moyens financiers des importateurs privés, l'insuffisance de financement des producteurs pour l'achat des intrants, la faiblesse des moyens de l'Etat pour appuyer suffisamment l'accès des producteurs aux intrants, ainsi que des insuffisances importantes en ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel régissant à l'heure actuelle le marché des intrants agricoles.

Pour surmonter ces contraintes, le Gouvernement Nigérien a adopté en Août 2006 sa Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD), qui complète la SDR et s'inscrit dans son axe No. 1, à savoir « favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural ». L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif. Pour permettre l'atteinte de cet objectif général, la SIAD vise 3 objectifs spécifiques : (1) assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif ; (2) créer un cadre juridique et réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ; et (3) renforcer les capacités des organisations des producteurs.

Parmi les autres stratégies transversales ayant trait au développement du secteur rural en général et du sous-secteur de l'agriculture irriguée, en particulier, il convient de citer en premier lieu la Stratégie de Commerce. Cette dernière fait partie intégrante de la déclaration de politique nationale de promotion du secteur privé, et des politiques définies dans le document cadre de politique économique et financière. Ainsi, la Stratégie de Commerce repose essentiellement sur les principes suivants : (i) l'économie du marché comme base de la production et des échanges des biens et services ; (ii) la suppression des monopoles d'Etat et la libre concurrence dans tous les secteurs de l'économie ; (iii) le désengagement de l'Etat de secteurs productifs et concurrentiels ; (iv) la privatisation des entreprises publiques ; et (v) l'adhésion au processus d'intégration régionale.

4 ANALYSE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLICS

Comme demandé dans les termes de référence, l'analyse des programmes d'investissement publics (PIP) a porté essentiellement sur le PIP de ABN (surtout la partie relative au Niger) ainsi que le PIP du Ministère MDA, avec une attention particulière accordée aux investissements envisagés dans le domaine du développement de l'agriculture irriguée.

4.1 Programme d'Investissement de l'Autorité du Bassin du Niger

4.1.1 Programme global d'Investissement de l'ABN

En Juillet 2007, l'ABN a adopté le Plan d'Actions de Développement Durable du Bassin du Niger (PADD) qui constitue désormais le principal document stratégique de référence. En même temps, le Programme d'Investissement (PI) a été adopté. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Bassin du Fleuve Niger (SDAGB) et constitue également la traduction budgétaire du PADD. Le PI à l'horizon 2027 est échelonné en 4 plans quinquennaux (PQ), dont le premier porte sur la période 2008-2012 et est dit prioritaire (Plan Quinquennal Prioritaire, PQP). Pour la structuration du PI, la nomenclature des 3 domaines prioritaires du PADD et leur répartition en composantes, volets et sous-volets ont été maintenues en vue d'assurer la cohérence entre le PADD et le PI. La figure 2 sur la page suivante montre l'organisation générale du PI (voir aussi détails en annexe 8).

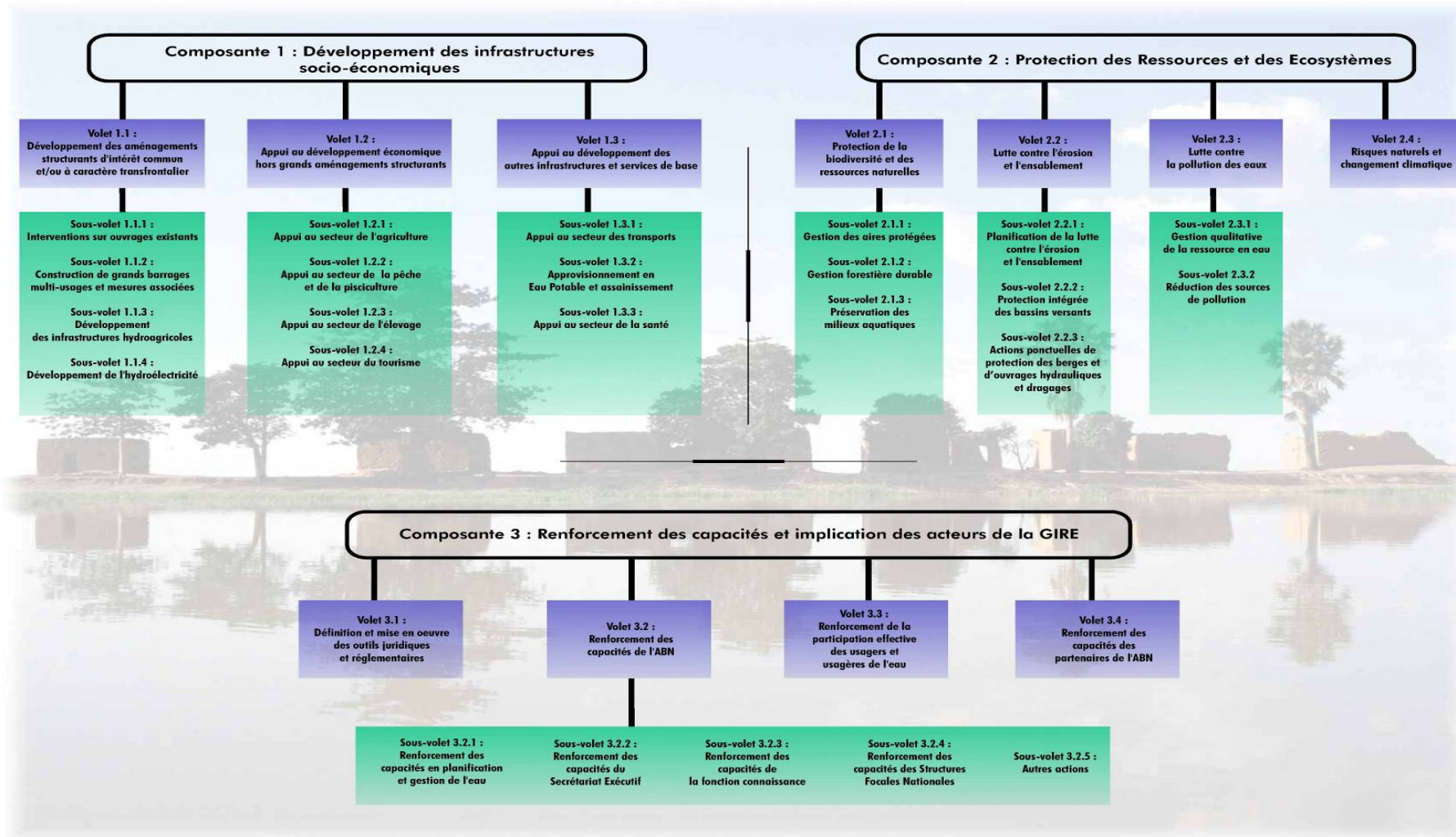
Le coût global du PI 2008 à 2027 s'élève à environ FCFA 3.646 milliards, réparti comme suit :

- composante 1 : développement des infrastructures socio-économiques comprenant 3 volets et 11 sous-volets : coût total d'environ FCFA 2.922 milliards ou 80,2 % du coût global du PI (dont environ FCFA 754 milliards pour le PQP, soit 83,3 % du coût global du PQP) ;
- composante 2 : protection des ressources et des écosystèmes comprenant 4 volets et 9 sous-volets : coût total d'environ FCFA 559 milliards ou 15,3 % du coût global du PI (dont environ FCFA 103 milliards pour le PQP, correspondant à 11,4 % du coût global du PQP) ;
- composante 3 : renforcement des capacités et implication des acteurs de la GIRE comprenant 4 volets et 8 sous-volets : coût total d'environ FCFA 165 milliards ou 4,5 % du coût global du PI (dont environ FCFA 48 milliards pour le PQP, équivalent à 5,3 % du coût global du PQP).

4.1.2 Programme d'Investissement – pays Niger

Pour le Niger, le PI prévoit à l'horizon 2027 des investissements globaux de l'ordre de FCFA 507,6 milliards (13,9 % du coût global du PI), dont FCFA 180,1 milliards (soit 35 % du coût total du PI Niger) pour le PQP 2008-2012 (correspondant à environ 19,9 % du PQP global de l'ABN). A l'instar du PI global de l'ABN, la composante 1 (développement des infrastructures socio-économiques) s'accapare de la part la plus élevée (79,5 % des investissements globaux envisagés ; avec une forte concentration sur les 2 premiers PQ), suivie par la composante 2 (19,2 %), alors que la composante 3 ne représente que 1,3 % des investissements totaux.

Figure 2 : Organisation générale du Programme d'Investissement de l'ABN



Au sein de la composante 1, le volet 1.1 « développement des aménagements structurants d'intérêt commun et / ou à caractère transfrontalier » représente à lui seul 81 % du coût global (ou 64 % du coût global du PI). La construction du barrage de Kandadji et le programme de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger constituent de loin le sous-volet le plus important en termes d'investissements à consentir (95 % du coût de la composante 1 et 61 % du coût global du PI Niger).

Les investissements envisagés en matière d'aménagement de périmètres irrigués sont essentiellement regroupés dans le sous-volet 1.1.3 « développement des infrastructures hydro-agricoles », dont le coût global est estimé à FCFA 15,77 milliards (soit 3,1 % du PI global ou 3,9 % du coût total de la composante 1), avec la répartition suivante :

- (1) fonds d'études pour le développement hydro-agricole durable : 2 tranches de FCFA 328 millions chacune pour les périodes 2013-2017 (PQ 2) et 2023-2027 (PQ 4), soit un total de FCFA 656 millions (ou 4 % du coût total du sous-volet 1.1.3);
- (2) construction et réhabilitation des périmètres irrigués : montant total de FCFA 3,114 milliards (20 % du coût total du sous-volet) ; à 100 % inscrit au PQP 2008-2012 ;
- (3) fonds d'investissement pour le développement hydro-agricole : 2 tranches de FCFA 6,0 milliards chacune pour les périodes 2013-2017 (PQ 2) et 2023-2027 (PQ 4), soit total de FCFA 12,0 milliards (correspondant à 76 % du coût total du sous-volet 1.1.3).

Les actions inscrites ci-dessus au titre de la construction et réhabilitation des périmètres irrigués (2) sont limitées à la réhabilitation de périmètres irrigués publics existants. Dans ce contexte, le PI prévoit la réhabilitation des 6 périmètres irrigués suivants, initialement créés et encadrés par l'ONAH : (1) Diamballa : 689 ha ; (2) Kourani : 693 ha ; (3) complexe de Son-Losso Kokomani : 406 ha ; (4) Gatawani Dolé : 97 ha ; (5) Say I : 250 ha et (6) Tara : 50 ha. Pour les 3 premiers périmètres avec une superficie totale de 1.788 ha, le financement des travaux de réhabilitation est acquis depuis 2007 à travers le Projet Développement des Ressources en Eau et Gestion Durable de l'Environnement (DREGDE), cofinancé par la Banque Mondiale. Précisons que les activités programmées au titre des sous-volets 1.2.1 « appui au secteur de l'agriculture » et 1.2.3 « appui au secteur de l'élevage » comprennent la réhabilitation de 2 petits barrages (Aboka et Them) dont le financement est aussi assuré par le DREGDE à hauteur de FCFA 327 millions.

Il ressort de cette analyse que pour la réalisation du sous-volet 1.1.3 « développement des infrastructures hydro-agricoles » du PQP 2008-2012 Niger, seulement la réhabilitation des 3 périmètres de Gatawani Dolé, Say I et Tara – dont le coût total estimatif s'élève à FCFA 1,438 milliards (soit l'équivalent d'environ EUR 2,2 millions) - n'a jusqu'à présent pas trouvé de financement. Soulignons que le PI Niger en matière de développement de l'irrigation ne prévoit aucune intervention en dehors des grands aménagements publics.

4.2 Programme d'Investissement du Ministère du Développement Agricole

4.2.1 Coût global du Plan d'Actions de la Stratégie de Développement Rural

Au départ, le coût global lié à la mise en œuvre du Plan d'Actions de la SDR avait été estimé à environ FCFA 1.997 milliards pour la période 2006-2015, avec l'ordre de priorité suivante des programmes en termes des financements à mobiliser: (1) eau potable et assainissement

avec 21,9 % ; (2) restauration des terres et reboisement avec 19 % ; (3) infrastructures rurales avec 12,5 % ; (4) développement local et communautaire avec 11,6 % ; (5) lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation avec 7,6 % ; (6) Kandadji: régénération écosystèmes et mise en valeur vallée fleuve Niger avec 7,3 % ; et (7) réduction de la vulnérabilité des ménages avec 6,2 %. Pour les autres programmes, la part au coût global est inférieure à 5 %. L'annexe 8 présente une analyse plus approfondie en ce qui concerne le CDMT du MDA portant sur la période 2009-2011, ainsi que la réalisation des budgets du secteur rural pour la période 2004 à 2007.

Au sein du programme 4 « infrastructures rurales », le sous-programme 4.1 portant sur les « infrastructures hydro-agricoles » est de loin la plus importante, s'accaparant de 89,7 % du coût total. La part du sous-programme 4.2 « infrastructures de transport », s'élève à 8,7 %, alors que pour les 2 autres sous-programmes « infrastructures de communication » (4.3) et « électrification rurale » (4.4) la part au coût global du programme 4 n'est que marginal.

La répartition des coûts du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles » selon les 4 objectifs spécifiques retenus dans le Plan d'Actions confirme la place privilégiée qu'occupent la création des nouveaux périmètres et la réhabilitation / consolidation des périmètres existants (OS 3), avec 73,8 % du coût total. Pour l'OS 1 relatif à l'amélioration de la productivité des aménagements et la diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements, la part s'établit à 23,6 % du coût total, alors que les OS 2 et OS 4 (professionnalisation de la gestion et aménagements ; et promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation) sont d'une moindre importance.

4.2.2 Programme Quinquennal de Développement des Cultures Irriguées

Le Programme Quinquennal de Développement des Cultures Irriguées (PQDCI) a été adopté par le MDA en Septembre 2008. Le PQDCI couvre la période 2009-2013 et vise le développement des cultures irriguées par l'aménagement de nouvelles terres et l'amélioration des performances au niveau des anciens périmètres existants. S'inscrivant dans la logique de la SDR, le PQDCI a pour objectif global d'améliorer la production céréalière irriguée par l'aménagement et/ou la réhabilitation d'une superficie totale de l'ordre de 35.672 ha, dont 27.100 ha des terres à aménager et à mettre en valeur dans le cadre des nouvelles créations (soit 76 % de l'objectif physique visé), et 8.572 ha des terres à réhabiliter au niveau des périmètres irrigués existants (24 % de l'objectif). Les zones géographiques de concentration sont les vallées du fleuve et de la Komadougou, la cuvette du Lac Tchad, l'ADM et les Dallols, correspondant ainsi essentiellement aux 4 Régions administratives de Tillabéri, Dosso, Tahoua et Diffa (voir présentation détaillée en annexe 5).

Le PQDCI s'articule autour des 5 composantes suivantes : (1) création des nouveaux périmètres irrigués publics : infrastructures d'aménagement et d'exploitation ; (2) réhabilitation / consolidation des périmètres irrigués publics existants ; (3) désenclavement des exploitations ; (4) mise en valeur (approvisionnement en intrants ; acquisition / distribution de matériel agricole ; appui-conseil) ; et (5) stockage, transformation et commercialisation. Dans ce qui suit, nous nous limitons à une présentation et analyse plus poussée de la deuxième composante relative à la réhabilitation ou consolidation des périmètres irrigués publics existants.

Il y a nul doute que la consolidation des périmètres irrigués existants – qui pour la plupart ont été créés il y a longtemps et qui souffrent actuellement d'un nombre important de problèmes et de dysfonctionnements sur les plans technique, organisationnel et institutionnel - est une nécessité et constitue une priorité absolue eu égard à leur rôle dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural et dans la recherche de la sécurité alimentaire. En outre, ces périmètres à présent contribuent de façon significative à l'augmentation de la production agricole, notamment rizicole, sans que les potentialités existantes en termes d'amélioration de la productivité et des rendements soient pourtant pleinement exploitées.

D'après les estimations de la DGGR, une superficie totale de plus de 23.000 ha en maîtrise totale de l'eau a été aménagée et équipée depuis l'indépendance, dont seulement 14.027 ha ou 61 % ont effectivement été mis en valeur en 2007. Le diagnostic de la DGGR révèle également que la mauvaise gestion et l'insuffisance d'entretien figurent parmi les principales raisons qui expliquent l'état de dégradation avancée dans un grand nombre de périmètres existants. D'après la DGGR, sur les 114 périmètres à maîtrise totale d'eau, 66 seulement sont à l'heure actuelle plus ou moins fonctionnels et enregistrent une faible performance à cause de multiples problèmes (voir aussi détails en annexe 5 pour ce qui est de l'inventaire des périmètres irrigués et de l'évolution de leurs performances techniques).

Le Plan d'Actions de la SDR relatif au sous programme 4.1 « infrastructures hydro-agricoles » avait prévu la réhabilitation de 1.000 ha par an. Par contre, le PQDCI sur la période 2009-2013 envisage un rythme annuel de réhabilitation d'environ 2.150 ha, soit plus que le double par rapport aux objectifs physiques initialement visés dans la SDR. Il ressort du tableau 2 ci-dessous que les réhabilitations du PQDCI concernent un nombre total de 33 périmètres irrigués publics avec une superficie totale de 8.572 ha. La répartition de ces réhabilitations selon les 4 régions administratives est la suivante (voir tableau 2 ci-après) : (1) Diffa : 11 périmètres avec une superficie totale de 1.055 ha à réhabiliter, soit 12,3 % de la superficie totale ; (2) Dosso : 3 périmètres avec une superficie totale de 165,9 ha à réhabiliter, soit 1,9 % de la superficie totale ; (3) Tahoua : 2 périmètres avec une superficie totale de 3.001 ha à réhabiliter, soit 35,0 % de la superficie totale ; et (4) Tillabéri : 17 périmètres avec une superficie totale de 4.350,6 ha à réhabiliter, soit 50,8 % de la superficie totale.

Le coût global d'investissement du PQDCI est estimé à environ FCFA 213,2 milliards sur toute la période 2009 à 2013, dont la ventilation se présente comme suit :

- FCFA 191,7 milliards pour la création de nouveaux périmètres (y compris les travaux topographiques, la construction des pistes d'accès et des infrastructures d'exploitation), soit environ 90 % du coût global ;
- FCFA 21,4 milliards pour la réhabilitation des périmètres publics existants, soit 10 % de l'enveloppe globale, et un coût unitaire (hors études d'exécution et surveillance des travaux) estimé à FCFA 2,5 millions par ha à réhabiliter.

Précisons que ce coût global ne comprend que les investissements à la charge de l'Etat et donc à financer sur fonds publics. Par conséquent, les investissements à la charge des usagers individuels et / ou des organisations professionnelles notamment dans le cadre de la mise en œuvre des composantes « mise en valeur (approvisionnement en intrants ; acquisition / distribution de matériel agricole ; appui-conseil) » et « stockage, transformation et commercialisation » ne sont pas considérés.

Tableau 2: Programmation des aménagements hydro-agricoles à réhabiliter dans le cadre du Programme Quinquennal de Développement des Cultures Irriguées

Régions	AHA	Superficie (ha)	Année de réalisation
Diffa	CDA Diffa	160	1
	Lada	70	1
	Chétimari	55	3
	Mamouri	250	3
	Gaidam Tchoukou	120	2
	Alla Douya	120	2
	Gueskéro (mare)	60	4
	Zarwaram (mare)	45	4
	Abadam	50	4
	Logo (mare)	90	5
	Dagaya 2	35	5
Total Diffa	11 périmètres	1.055	
Dosso	Tara	50	2
	Gaya amont	18,9	2
	Gatawani Dolé	97	3
Total Dosso	11 périmètres	165,9	
Tahoua	Garin Kodidi	242	2
	N'Konni 1 et 2	2.759	4
Total Tahoua	2 périmètres	3.001	
Tillabéri	Daikaina	105,5	2
	Kirkissoye	97,8	2
	Saga	340	3
	Saadia amont	105	2
	N'Dounga	241,4	2
	N'Dounga 2	231	2
	Tiaguiriré amont	200	5
	Say	250	3
	Liboré	236	3
	Tillakaina	68	3
	Namari Goungou	1.268,2	4
	Tiaguiriré aval	60,8	1
	Yelwani	110	1
	Seyberi	332	5
	Dayberi	309	5
	Say extension	150	1
	Lata	246	5
Total Tillabéri	17 périmètres	4.350,6	
Total général	33 périmètres	8.572,4	

5 CADRE INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET LEGISLATIF

Conformément aux termes de référence, une analyse approfondie des cadres institutionnel, organisationnel, législatif et réglementaire a été effectuée concernant les institutions les plus importantes intervenant dans le domaine de la promotion du développement de l'irrigation. Cette analyse a porté plus particulièrement sur les institutions suivantes :

- l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;
- le Ministère du Développement Agricole (MDA) avec ses entités directement concernées, à savoir surtout la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) et au sein

de celle-ci notamment la Direction de l'Aménagement des Terres, de la Mobilisation des Eaux et de l'Irrigation (DAT/MEI) ;

- le Ministère de l'Hydraulique (MH), et au sein de celui-ci la Direction des Ressources en Eau (DRE) en sa qualité de Structure Focale Nationale (SFN) de l'ABN ;
- l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) ;
- différentes organisations paysannes telles que la Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI), et le Centre des Prestations des Services (CPS).

Les résultats détaillés de ces analyses sont consignés en annexe 7 du présent rapport. Cette analyse institutionnelle et organisationnelle a servi de base pour l'élaboration du schéma proposé de montage et de maîtrise d'ouvrage du nouveau programme à appuyer par la CF allemande, et dont les détails sont présentés au chapitre 7 ci-dessous.

Les termes de référence demandaient également à ce que cette analyse institutionnelle et organisationnelle soit élargie en incorporant notamment l'Association Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée (ANPIP) et l'Association Nigérienne pour l'Irrigation et le Drainage (ANID). Cependant, au cours de la mission sur place, un consensus s'est dégagé entre toutes les parties prenantes de concentrer l'élaboration des propositions dans le cadre de la présente étude sur la réhabilitation des AHA existants de type « périmètre collectif public ». Ceci étant, il a été renoncé à la présentation détaillée des résultats de cette analyse institutionnelle et organisationnelle pour l'ANPIP et l'ANID, car ces 2 institutions – vu leurs mandats et attributions spécifiques actuelles - n'auront guère de rôles directs à jouer dans la préparation et mise en œuvre du programme proposé. Il en est de même pour le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger (HCAVN) en sa qualité de maître d'ouvrage du programme 14 du Plan d'Actions de la SDR : Kandadji – régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger.

6 ENGAGEMENT DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Comme stipulé dans les termes de référence, le consultant a contacté lors de son séjour au Niger les bailleurs de fonds les plus importants en termes de leur engagement actuel ou programmé dans le domaine du développement de l'agriculture irriguée et leur appui à la mise en œuvre de la SDR. Ces entretiens ont également servi à faire le point sur la place de l'appui au secteur de l'irrigation et de l'agriculture irriguée dans les actuelles stratégies d'assistance au Niger des partenaires techniques et financiers les plus importants.

A présent, plusieurs projets et programmes interviennent dans le secteur du développement rural, avec dans leur majorité pour objectif principal la lutte contre la pauvreté à travers la mise en valeur et la gestion rationnelle des ressources naturelles. La plupart de ces projets et programmes est financée dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale. D'une manière générale, les stratégies d'intervention et le mode de gestion de ces projets varient selon le bailleur de fonds. Les investissements consentis peuvent comprendre l'appui direct aux producteurs (approvisionnement en matériels de production, appui-conseil), la réalisation d'investissements lourds (comme par exemple la construction de barrages, de mini-barrages, de seuils d'épandage etc.), ou la mise en place de structures de microcrédits. Cette même diversité et hétérogénéité est également observée en ce qui concerne les zones d'intervention de ces projets et programmes.

Dans le cadre d'une récente étude réalisée pour le compte de la GTZ, un inventaire des projets et programmes les plus importants intervenants à présent (2009) dans la promotion du secteur irrigué vient d'être effectué. Les résultats sont repris au tableau 3 ci-après. Toutefois, cette liste de projets et programmes ne se veut pas exhaustive et complète. En fait, il ne s'agit que des projets et programmes dont la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre est assurée par le MDA. Plus spécifiquement, cet inventaire ne prend pas en compte le grand nombre de micro-projets ayant des composantes portant sur l'irrigation et actuellement en cours d'exécution et / ou de préparation par diverses ONG nationales et internationales.

Tableau 3: Projets et programmes ayant un volet irrigation en exécution en 2009

Projets/Programmes	Zone d'intervention	Montant (FCFA)	Bailleurs de fonds
Projet de Valorisation des Eaux dans les régions de Dosso et Tillabéri (PVDI)	Dosso et Tillabéri	11.800.000.000	FAD
Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PILDA)	Région de Maradi (Aguié, Madarounfa, Guidan Roumdji)	11.501.800.000	FIDA, FBS
Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2 (PIP2)	Couverture Nationale	26.329.795.840	IDA
Projet pilote Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation (ASAPI)	Madaoua, Zinder	18.629.083.000	FED
Projet d'Appui au Développement Territorial dans le département de Dosso NIG/015 « DOSSO MA ZA'ADA »	Région de Dosso (Département de Dosso : 11 communes)	5.546.575.605	Grand Duché du Luxembourg
Projet Petite hydraulique pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua-Zinder (PPHSA)	Tahoua et Zinder	1.003.892.435	Espagne
Projet de développement de l'irrigation dans la région de Tillabéri (PDIT)	Région de Tillabéri (Départements de Téra, Tillabéri, Say, Kollo)	2.620.000.000	Belgique
Programme de Développement Local dans l'Ader-Doutchi-Maggia (PDL/ADM)	Région de Tahoua (Département de Keita)	1.906.016.176	Coopération Italienne
Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Dosso et Tillabéri (PASA)	Régions de Tillabéri (Téra) et Dosso (Boboye, Doutchi)	2.800.000.000	BADEA
Projet d'Appui au Développement Agricole dans la Région de Zinder (PADAZ)	Région de Zinder (Mirriah, Tanout, Gouré et la commune II de Zinder)	6.394.100.000	FAD, PAM
Programme d'Appui Danois au Développement Rural dans les Régions de Zinder et de Diffa (ADDR II)	Régions de Zinder et Diffa	7.100.186.543	DANIDA
Projet d'Appui au Développement Local dans la Région de Diffa (PADL)	Région de Diffa	13.754.000.000	FAD

Source : GTZ (Mars 2009), Etude d'identification et de présentation des projets et programmes actifs dans le secteur de l'irrigation.

Force est de souligner qu'à l'heure actuelle aucun programme ou projet de grande envergure n'intervient dans le sous-secteur spécifique de réhabilitation et / ou de construction de périmètres irrigués publics du type AHA. En d'autres termes, les projets et programmes énumérés au tableau 3 mettent des accents exclusifs soit sur la promotion de la petite irrigation privée, soit sur l'appui à la création et / ou réhabilitation d'autres systèmes d'irrigation, notamment dans le domaine des périmètres de contre-saison (PCS).

La Banque Mondiale et l'Union Européenne représentaient pendant longtemps les bailleurs de fonds extérieurs les plus importants dans le domaine de la grande irrigation, et ces

dernières années ils étaient ensemble avec la FAO les principaux partenaires du Gouvernement Nigérien pour la réalisation d'un nombre important d'études sectorielles et thématiques. A cet égard, il convient de citer en premier lieu l'appui de la Banque Mondiale pour la réalisation de la revue sectorielle de l'irrigation en 2007/2008. Cependant, les entretiens organisés lors de la mission au Niger avec ces 2 partenaires stratégiques ont confirmé que l'appui au sous-secteur de la grande irrigation ne constitue pas un point focal dans les actuelles stratégies d'assistance au Niger de la Banque Mondiale et l'Union Européenne dans le court et moyen termes.

En guise de conclusion, le projet DREGDE co-financé par la Banque Mondiale et brièvement présenté déjà au chapitre 4.1.2 ci-dessus constitue à présent le seul projet ayant une composante visant la réhabilitation des AHA existants.

7 PROPOSITIONS POUR LA CONCRETISATION DE LA COOPERATION ALLEMANDE FUTURE DANS LE SECTEUR DE L'IRRIGATION – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE REHABILITATION DES PERIMETRES IRRIGUES PUBLICS

7.1 Mise en place d'un fonds d'investissement pour la réhabilitation des périmètres publics irrigués

Basée sur l'analyse de la SDR et de son Plan d'Actions, plus particulièrement de son sous-programme 4.1 « Infrastructures hydro-agricoles », et l'évaluation des actuels PI aussi bien de l'ABN que de la DGGR en matière de développement de l'irrigation, la concrétisation du nouvel engagement de la CF allemande dans ce secteur pourrait se faire par la mise en place d'un fonds d'investissement destiné à la réhabilitation des périmètres irrigués publics / AHA (FIRPIP). Cette proposition est motivée en premier lieu par les considérations suivantes :

- Le FIRPIP s'intégrerait parfaitement dans le PQP actuel de l'ABN, en anticipant d'une part sur la mise en place du fonds intitulé à présent dans le PI « fonds d'investissement pour le développement hydro-agricole » et dont la mise en place est actuellement prévue à partir du deuxième quinquennat 2013-2017. D'autre part, le FIRPIP permettrait de prendre en compte le reliquat du PQP en cours et non encore financé, sans pour autant représenter déjà une décision définitive en ce qui concerne le financement des travaux de réhabilitation pour les 3 périmètres en instance, dont l'éligibilité serait encore à confirmer.
- Cette orientation principale du FIRPIP est également en conformité avec la conception actuelle du volet 1.1.3 « développement des infrastructures hydro-agricoles » du PQP de l'ABN, en mettant un accent exclusif sur la construction et réhabilitation des périmètres irrigués de type public. En voie de conséquence, il serait extrêmement difficile de justifier le montage à travers l'ABN d'un nouveau programme visant la promotion du développement de l'irrigation en dehors de la grande irrigation, car le PQP ne prévoit pas d'intervention par exemple dans le domaine de la petite irrigation privée ou la promotion d'autres systèmes d'irrigation tels que les PCS.
- Il y a un large consensus que la plupart des anciens périmètres irrigués publics créés il y a au moins 20 ans est confrontée à une forte dégradation des infrastructures

d'irrigation et de drainage, et qu'ils souffrent en même temps de nombreux problèmes de gestion et d'exploitation. Ces phénomènes se traduisent entre autres par une baisse progressive de l'intensité culturale et des rendements unitaires, compromettant ainsi la rentabilité de la riziculture et les revenus des exploitants.

- En termes de financements à consentir, le PQDCI de la DGGR accorde une priorité absolue à la construction des nouveaux périmètres de type AHA qui absorberait environ 90 % de l'enveloppe globale sur la période 2009-2013. De l'autre côté, le PQDCI en conformité avec les objectifs spécifiques et principes directeurs retenus dans la SDR et son Plan d'Actions comporte une composante importante en matière de réhabilitation des anciens périmètres, confirmant ainsi le choix stratégique du Gouvernement Nigérien en cette matière. A présent, aucun financement extérieur n'a pu être mobilisé pour la mise en œuvre de la composante réhabilitation du PQDCI, d'après l'information reçue de la part du MDA / DGGR.
- Dans le cadre du DREGDE, une première expérience en matière de réhabilitation des anciens périmètres irrigués publics est en train de se faire, après une longue période d'absence et de désengagement des bailleurs de fonds dits « traditionnels » de toute action de création et / ou de réhabilitation des périmètres irrigués publics. Même si les conditions préalables en ce qui concerne l'environnement cadre sur les plans législatif et réglementaire, institutionnel et financier / économique à l'heure actuelle sont loin d'être réunies, il conviendrait d'appuyer cette phase pilote de relance de la réhabilitation des anciens périmètres publics, eu égard aux fortes potentialités à sécuriser.
- La concentration exclusive sur la réhabilitation des anciens périmètres irrigués publics se justifierait également par le fait qu'à présent, un très grand nombre de bailleurs de fonds s'est déjà engagé dans le domaine de la promotion de la petite irrigation privée, ce qui fait que les besoins en financement supplémentaire de ce sous-secteur sont difficiles à quantifier et évaluer. L'approche alternative de mettre en place un fonds d'investissement pour le développement de l'irrigation à vocation plus large et qui pourrait financer - outre la réhabilitation des anciens périmètres collectifs publics - aussi la petite irrigation privée ou d'autres systèmes tels que les seuils d'épandage a été écartée, et ceci premièrement dans l'objectif de rendre le montage institutionnel et organisationnel de ce fonds mieux maîtrisable.
- Dans le cadre de la poursuite du Programme Lutte contre la Pauvreté (LUCOP) - actuellement en cours d'exécution avec l'appui de la coopération technique et financière allemande à travers la GTZ et la KfW – il est prévu l'intégration d'une composante importante visant la promotion de la petite irrigation, qui sur le plan régional concernerait les 2 régions Tahoua et Tillabéri. L'accent exclusif du FIRPIP sur la réhabilitation des AHA publics permettrait donc aussi d'éviter des chevauchements potentiels entre les différents instruments de la coopération allemande en ce qui concerne les approches méthodologiques, les modes de gestion et de mise en œuvre ainsi que les types et zones d'intervention.

7.2 Montage institutionnel et organisationnel du fonds d'investissement et définition des attributions des différents intervenants

A la figure 3 sur la page suivante, la proposition relative au schéma de montage institutionnel et organisationnel du FIRPIP est développée. L'élaboration de cette proposition est d'une part basée sur les principaux résultats de l'analyse institutionnelle et organisationnelle, dont les détails sont présentés en annexe 7. D'autre part, ce schéma s'inspire d'une large mesure du montage actuel de la composante «réhabilitation et construction de petits systèmes d'irrigation» du DREGDE, qui constitue à présent le seul projet sur financement extérieur visant la réhabilitation des périmètres publics au Niger. Notons toutefois que ce schéma n'a pas l'intention de désigner les liens hiérarchiques existants ou à établir entre les différents intervenants. Ainsi, les principales attributions et responsabilités des différents partenaires peuvent brièvement être résumées comme suit.

7.2.1 Autorité du Bassin du Niger

De par l'arrangement déjà signé entre la partie allemande et l'ABN en Décembre 2008 suite aux négociations intergouvernementales, l'ABN serait sans doute le bénéficiaire des contributions financières de la CF allemande. En cette qualité de bénéficiaire, l'ABN sera principalement chargée de la coordination globale du programme, et elle assurera également, notamment à travers son Secrétariat Exécutif, le respect des autres attributions qui lui ont été dévolues en vertu de sa convention révisée. Au sein de l'ABN, ce rôle de coordination générale serait à confier à la Direction Technique, à travers sa Division des Opérations.

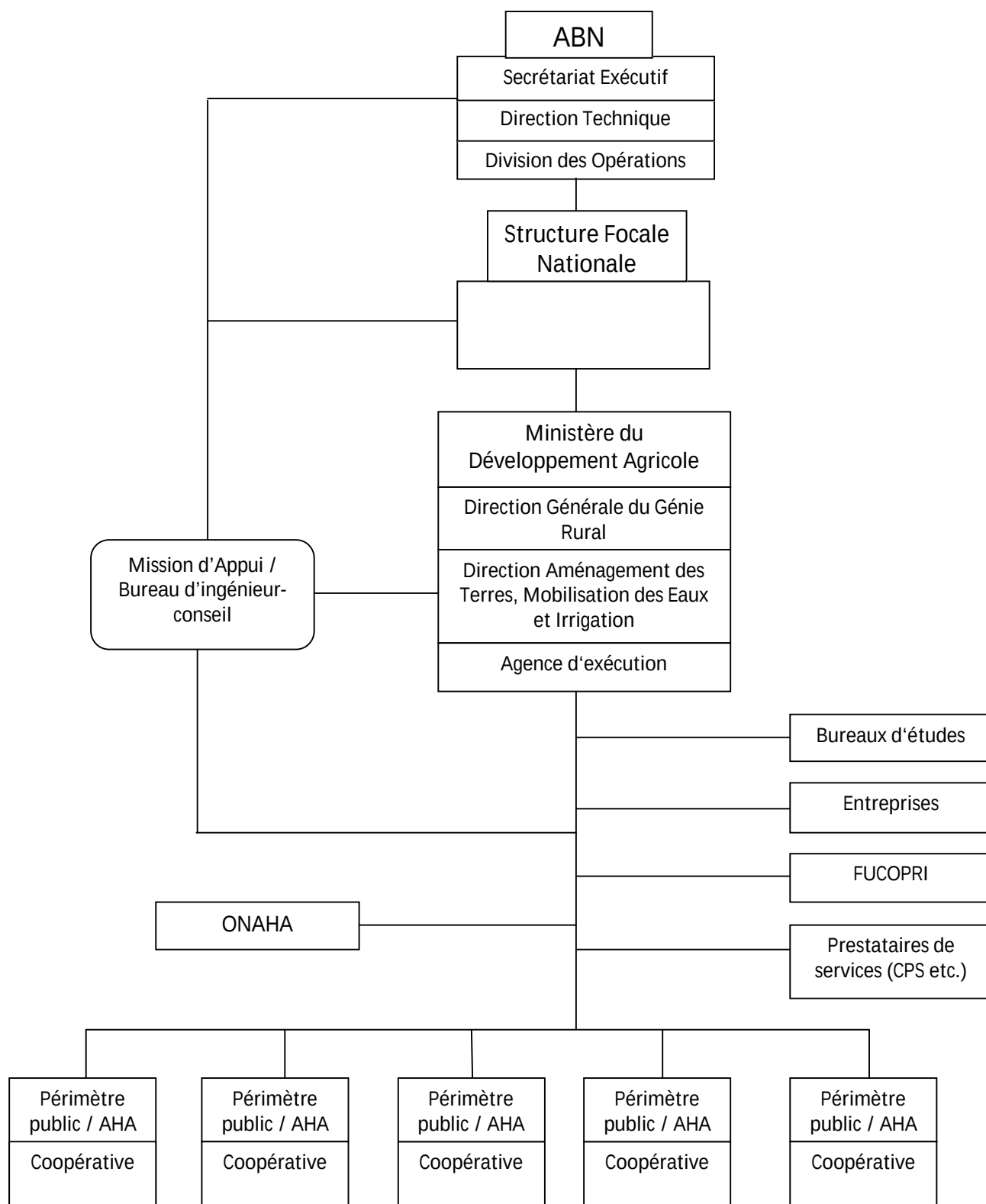
L'identification des attributions précises de l'ABN dans le cadre de la préparation et mise en œuvre du FIRPIP et son suivi-évaluation est à présent handicapée par une incertitude majeure, liée au caractère du FIRPIP en tant que soit « projet ABN », soit « projet MDA ». En tout cas de figure, le FIRPIP constituerait un programme à couverture exclusivement nationale qui par conséquent ne concerne que le Niger et aucun autre pays membre de l'ABN. Ceci étant, les rôles de l'ABN en termes de maîtrise d'ouvrage d'un tel programme pour l'instant ne sont pas clairement définis, et dévièrent très probablement des responsabilités que l'ABN assume habituellement pour les projets et programme à « caractère régional », impliquant plusieurs pays membres comme c'est le cas du DREGDE.

Signalons qu'une étude vient d'être lancée par l'ABN sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD), portant exactement sur la meilleure définition de la maîtrise d'ouvrages des différents types de projets confiés à l'ABN. Il est attendu que les résultats de cette étude, qui devraient être disponibles dans quelques mois, contribueront à mieux définir les principaux rôles à assigner à l'ABN dans le contexte spécifique du FIRPIP.

7.2.2 Ministère de l'Hydraulique / Structure Focale Nationale

Etablie par l'arrêté No. 78/MH/DRE du MH portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Structure Focale Nationale (SFN) de l'ABN au Niger, la Direction des Ressources en Eau (DRE) du MH en tant que SFN serait d'une manière générale chargée de la coordination et du suivi des activités du FIRPIP au niveau national. Référence faite à l'arrêté précité, les attributions détaillées de la SFN pourraient entre autres comprendre :

Figure 3 : Projet du schéma de montage institutionnel et organisationnel du FIRPIP



(i) la coordination en rapport avec les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) des Ministères concernés des activités de suivi et d'évaluation des projets de l'ABN au niveau national ; et (ii) l'assurance de la gestion administrative et financière des ressources mises à sa disposition ainsi que du FIRPIP en tant que projet de l'ABN mis en œuvre au niveau national.

Toutefois, la définition des attributions détaillées à assigner ultérieurement à la SFN ne pourra se faire qu'après la clarification définitive du statut et caractère du FIRPIP comme « projet ABN » ou « projet MDA », et la détermination des modalités concrètes de maîtrise d'ouvrage, y compris la clarification de tous les aspects juridiques qui y seraient liés.

Notons que pour le cas précis du DREGDE – qui contrairement au FIRPIP a la qualité d'un projet régional de l'ABN – la DRE en tant que SFN est aussi chargée de la coordination des activités avec l'ABN et de la supervision des activités exécutées par l'agence nationale d'exécution (qui est la DAT/MEI au sein de la DGGR). En plus, dans le cadre du DREGDE, la tâche de gestion financière (tenue de la comptabilité ; préparation des comptes et de rapports financiers ; contrôle de gestion interne ; décaissements, suivi et contrôle budgétaire etc.) a aussi été confiée à la SFN. La principale raison pour cette décision résidait dans le fait qu'un audit réalisé au préalable du montage du DREGDE avait révélé que les capacités de gestion financière et budgétaire à l'époque étaient insuffisantes au niveau de la DAT/MEI/DGGR en tant qu'agence d'exécution.

7.2.3 Ministère du Développement Agricole / Direction Générale du Génie Rural

Conformément aux orientations données par la SDR, la maîtrise (technique) d'ouvrage du FIRPIP serait logée au MDA. En tenant compte des principales attributions fixées par le décret No. 2008-104/PRN/MDA (portant organisation des Directions du MDA et déterminant les attributions de leurs responsables), la maîtrise d'œuvre au sein du MDA serait à confier à la DGGR et plus précisément la DAT/MEI au sein de celle-ci, comme c'est le cas pour l'ensemble d'actions inscrites au sous-programme 4.1 du Plan d'Actions de la SDR «infrastructures hydro-Agricoles». Pour la mise en œuvre du FIRPIP, l'agence nationale d'exécution déjà mise en place dans le cadre du DREGDE pourrait donc être renforcée pour s'occuper également de ce nouveau programme.

En sa qualité de maître d'œuvre, la DGGR / DAT/MEI sera chargée, outre la coordination avec d'autres entités concernées du MDA, de la préparation et réalisation des mesures d'investissement. Dans ce contexte, elle préparera et lancera les dossiers d'appel d'offres pour les études d'exécution et la surveillance des travaux ainsi que les marchés de travaux et de fournitures. Dans l'exécution de ses tâches principales, cette agence d'exécution devrait être appuyée par une mission d'appui à confier à un bureau d'ingénieur-conseil. Vue l'ampleur de cette tâche, il est proposé de rattacher cette mission d'appui directement à la DAT/MEI / agence d'exécution. Cependant, les tâches spécifiques de cette mission d'appui pourraient aussi comprendre le renforcement des capacités des autres parties prenantes (ABN, SFN, organisations paysannes etc.). Cependant, pour les mesures visant le renforcement des capacités au niveau de l'ABN et de la SFN, une concertation étroite avec l'actuel Projet d'Appui de la GTZ à l'ABN s'impose, pour assurer la complémentarité et pour éviter tout double emploi. Il en est de même pour les autres projets en cours visant le renforcement des capacités de l'ABN et des SFN.

Toutefois, les liens à établir entre l'ABN, la SFN et le MDA et la division claire de leurs tâches et responsabilités en termes contractuels de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre sont encore à préciser, tout en tenant compte des résultats et propositions issues de l'étude précitée en cours sur les modalités de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des projets ABN.

7.2.4 Office National des Aménagements Hydro-Agricoles

Créé en 1978 sous la forme d'Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'ONAHA a initialement été chargé d'assurer la réalisation des AHA pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales et d'en assumer le fonctionnement, la gestion et l'entretien. La convention de gérance qui régissait leurs rapports stipulait que l'ONAHA avait pour mission dans le cadre d'une co-gestion avec les attributaires obligatoirement organisés en coopératives de mettre en valeur les périmètres, d'exploiter et d'entretenir les équipements et les infrastructures, et d'apporter les appuis-conseils nécessaires ainsi que les services en matière d'entretien des ouvrages et équipements hydrauliques.

Les rôles assignés à l'ONAHA ont évolué progressivement. Déjà en 1982 le Gouvernement Nigérien a réduit de manière significative les attributions de l'ONAHA, au profit d'un élargissement général des rôles et responsabilités des coopératives notamment en matière de gestion des périmètres irrigués publics. Dans ce contexte, l'ONAHA sur la base d'un contrat cadre continuait à intervenir surtout dans les domaines suivants : (i) appui aux coopératives, par l'affectation d'un Directeur de Périmètre (DP) dont le rôle est limité à celui de conseiller (de gestion essentiellement) sans pouvoir de décision ; (ii) réalisation des activités de suivi, de conseil et d'incitations relatifs à l'entretien des infrastructures et des équipements hydrauliques (à la charge des coopératives) ; (iii) collecte de données relatives à la mise en valeur et à la gestion des coopératives ; et (iv) assistance à la production de semences.

Malgré cette évolution très importante de l'environnement institutionnel et organisationnel des aménagements hydro-agricoles et l'évolution progressive des rôles et responsabilités des différents acteurs, le statut juridique et les principales missions de l'ONAHA depuis sa création en 1978 n'ont pas fait l'objet de révision et de réforme. En réalité, l'ONAHA depuis presque 25 ans n'assume plus la gestion directe des AHA. Vu ce vide législatif et institutionnel, il est difficile d'indiquer ici avec précision les rôles que l'ONAHA devrait jouer dans le cadre de la réalisation du FIRPIP, surtout pendant sa phase de mise en valeur.

7.2.5 Coopératives et autres intervenants

Comme toutes les coopératives au Niger, les coopératives de producteurs implantées obligatoirement au niveau des AHA sont régies par l'Ordonnance No. 96-067 du 9 novembre 1996, sans bénéficier jusqu'à présent d'une réglementation spécifique et particulière. Au vue des particularités caractérisant ces AHA, notamment le fait qu'ils disposent d'infrastructures communes, il en résulte nombreux problèmes liés à la bonne gestion collective des équipements, la répartition des coûts de redevances ainsi que la bonne exploitation des périmètres, surtout lorsque plusieurs coopératives existent au niveau d'un même périmètre.

Les diagnostics récents sur le fonctionnement des coopératives et l'exploitation des AHA ont permis de dégager les principales conclusions suivantes :

- Aussi longtemps que le statut et les attributions de l'ONAHA ne sont pas révisés et adaptés pour se conformer de manière adéquate aux nouvelles conditions et orientations politiques et stratégiques, les domaines de compétences à transférer aux coopératives ne peuvent pas être définis avec précision non plus.
- La plupart des coopératives travaillent de façon informelle. Même si elles disposent de textes constitutifs essentiels (statuts, agréments, règlements intérieurs etc.), les dispositions législatives qui en résultent souvent ne sont pas respectées et appliquées à la rigueur.
- La gestion financière et comptable n'est pas assurée suivant des règles rigoureusement établies ; les différents fonds ou comptes prévus par les textes souvent ne sont pas mis en place ou s'ils le sont, ils peuvent être utilisés pour des dépenses qui ne leur sont pas éligibles.
- En voie de conséquence, beaucoup de coopératives ne sont pas en mesure de pleinement répondre à leurs missions et obligations, notamment en ce qui concerne la prise en charge du financement des travaux d'entretien des périmètres et de renouvellement des équipements.
- Au niveau d'un nombre important de périmètres, des clivages d'ordre social ou politique risquent de paralyser la cohésion sociale indispensable au fonctionnement des coopératives.

La principale recommandation issue de tous les diagnostics porte par conséquent sur la révision et l'adaptation de l'Ordonnance 96-067 précitée dans l'objectif principal de doter les coopératives au niveau des AHA d'une législation et réglementation particulières, et de mieux définir en même temps les conditions du transfert des compétences aux coopératives. Et ceci parallèlement à la révision du statut et des principales attributions de l'ONAHA comme indiqué au chapitre précédent.

Parmi les autres intervenants, il convient de citer avant tout la FUCOPRI et le CPS. Une analyse plus approfondie de leurs statuts, leurs missions et attributions respectives est présentée en annexe 7. Dans le cadre de la préparation et mise en œuvre du FIRPIP, la FUCOPRI devrait surtout être consultée pour la détermination des critères d'éligibilité et le choix définitif des AHA à réhabiliter. Quant au CPS, son rôle primaire pourrait être – sur la base des expériences récentes – d'intervenir surtout dans le domaine de l'assainissement financier des coopératives en difficulté et dans l'assurance de leurs appuis en matière de gestion financière et, le cas échéant, aussi dans le domaine de la gestion de l'eau.

7.3 Conception du Fonds d'Investissement

7.3.1 Principes directeurs

La revue du secteur de l'irrigation au Niger effectuée en 2007/2008 par une équipe de la Banque Mondiale a permis d'approfondir le diagnostic sur le fonctionnement et la performance actuelle des différents systèmes d'irrigation. Les principaux résultats de cette revue, qui a complété d'autres études sectorielles et thématiques, sont largement partagés par l'ensemble d'acteurs et d'intervenants, y compris les bailleurs de fonds. Cette revue à

également débouché sur l'élaboration consensuelle d'un plan d'actions pour le futur développement de l'irrigation au Niger, en général, assorti en plus d'un plan d'actions stratégiques pour le sous-secteur spécifique des aménagements hydro-agricoles existants.

Il convient de constater que la plupart des actions proposées dans cette revue dans le but primaire d'améliorer de manière significative l'environnement cadre du secteur de l'irrigation est toujours d'actualité, étant donné que, depuis la validation de la revue sectorielle, très peu d'initiatives ont été prises par le Gouvernement Nigérien dans l'objectif de surmonter les points de blocage les plus importants.

D'une manière générale, la relance de l'engagement de la CF allemande dans le domaine de la réhabilitation des AHA existants ne serait justifiée que dans la mesure où les investissements à consentir à la réhabilitation physique des périmètres irrigués publics seraient accompagnés voire même précédés de la mise en application d'une série de réformes juridiques et institutionnelles déjà identifiées comme prioritaires dans la revue du secteur et les principaux documents de stratégie du Gouvernement Nigérien (SDR, SNDI/CER). Dans ce contexte, les mesures énumérées ci-après – sans être exhaustives – méritent une attention toute particulière dans le cadre de la future préparation et mise en œuvre du FIRPIP :

- la révision de la Loi No. 60-28 fixant les modalités de mise en valeur et de gestion des aménagements hydro-agricoles réalisés par la Puissance Publique, ainsi que d'autres textes législatifs portant sur le régime foncier des terres aménagées ; dans l'objectif du transfert de propriété des aménagements hydro-agricoles aux usagers ;
- la révision et l'adaptation adéquate de l'ensemble de textes législatifs et réglementaires portant sur les relations entre l'Etat et l'ONAHA ; l'ONAHA et les coopératives ; entre coopératives et leurs membres ; y compris la restructuration / réforme de l'ONAHA ;
- la révision voire l'adaptation de la Loi No. 96-067 régissant les coopératives, pour tenir compte des particularités des coopératives gérant et exploitant les aménagements hydro-agricoles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et des approches adéquates dans le domaine du renforcement des capacités de l'ensemble d'acteurs intervenant au niveau des AHA, tout en profitant des différentes expériences pilotes notamment en matière de gestion de l'eau ; y compris l'application du principe de base visant la séparation des tâches de gestion, d'entretien et de maintenance des AHA des autres activités des coopératives, soit le transfert de la gestion de l'eau à une structure spécialisée extérieure à la coopérative ;
- l'élaboration et la mise en application effective d'une stratégie en matière de participation financière des usagers et bénéficiaires à la réalisation des travaux de réhabilitation ;
- l'amélioration de l'accès au financement (crédits de campagne ; investissement) ;
- l'amélioration et la sécurisation de l'accès aux intrants et aux engrais, en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD) ;
- le développement et la mise en application d'une stratégie orientée vers le marché : pour le cas particulier du riz, avec une révision à la baisse de l'intervention actuelle

de l'Etat et l'amélioration significative des conditions cadres en matière de commercialisation et de transformation de riz.

7.3.2 Mesures à financer

Pour les raisons énoncées au chapitre 7.1 ci-dessus, ne seront éligibles au FIRPIP que les actions de réhabilitation des anciens périmètres irrigués de type AHA. D'une manière générale, il est proposé de concevoir le FIRPIP comme un programme « ouvert ». En voie de conséquence, les périmètres à réhabiliter seraient identifiés ultérieurement sur la base d'une grille claire et transparente de critères d'éligibilité encore à définir en détail.

Toutefois, ces critères d'éligibilité devraient porter - en plus de la justification technique des mesures de réhabilitation – sur les aspects suivants, en particulier :

- Ø la garantie des ressources en eau en termes quantitatif et qualitatif ;
- Ø la volonté des bénéficiaires à participer au financement des travaux de réhabilitation selon des modalités encore à définir en détail (cette participation pourrait être modulée en fonction des types d'actions à réaliser, en demandant par exemple une participation plus faible pour les travaux à caractère collectif et / ou environnemental (par exemple dessablement des stations de pompes, réparation de digues etc.), et une participation plus accrue pour les interventions directes surtout au niveau des réseaux secondaires et tertiaires des systèmes d'irrigation et de drainage);
- Ø les indicateurs liés au fonctionnement actuel / avant programme des coopératives et leur capacités de gestion, en particulier (entre autres respect des provisions législatives et des règlements intérieurs ; taux de recouvrement des redevances hydrauliques ; constitution des réserves de remplacement et de renouvellement ; niveau d'endettement etc.) ;
- Ø volonté des usagers d'accepter l'approche de séparer la gestion de l'eau (et de la redevance hydraulique) des autres fonctions commerciales et non-commerciales des coopératives de producteurs ;
- Ø indicateurs de cohésion sociale ;
- Ø la sécurisation foncière ou l'absence de problèmes majeurs fonciers ;
- Ø le coût unitaire de réhabilitation et le niveau absolu de ces coûts par périmètre (coûts à l'ha / coûts par bénéficiaire etc.) ;
- Ø la rentabilité financière et économique, dont les niveaux à atteindre seront encore à préciser ;
- Ø les aspects environnementaux ;
- Ø etc..

La liste définitive des critères d'éligibilité et la détermination des poids spécifiques des différents critères (approche de pondération, le cas échéant) seraient à arrêter en première année de réalisation du programme et feront partie intégrante de la mise au point de l'approche de réhabilitation des anciens AHA par la DGGR / DAT/MEI.

Vu le grand nombre de périmètres proposés à la réhabilitation dans le PQDCI (total de 33 périmètres pour les 4 zones de concentration), il est proposé de limiter la zone d'intervention du FIRPIP à la vallée du fleuve Niger. Sur le plan géographique, cette zone d'intervention correspondrait ainsi aux 2 régions administratives de Dosso et Tillabéri,

abstraction faite de la Commune Urbaine de Niamey, qui n'est pas considérée dans le PQDCI. Pour ces 2 régions, le PQDCI dénombre un total de 20 périmètres irrigués à réhabiliter, avec une superficie totale de l'ordre de 4.516 ha (dont 3 périmètres avec un total de 165,8 ha dans la région de Dosso ; et 17 périmètres à Tillabéri, totalisant 4.350 ha). Basé sur l'estimation figurant au PQDCI, le coût global de réhabilitation de ces 20 périmètres s'établit à FCFA 11,3 milliards, soit l'équivalent d'environ EUR 17,2 millions.

Précisons que la DGGR propose d'étendre la zone d'intervention en incluant les périmètres à réhabiliter dans la région de Tahoua, dans l'objectif principal d'une répartition plus équitable. A cet égard, le PQDCI propose pour Tahoua la réhabilitation de 2 périmètres d'une superficie totale de 3.001 ha, dont la majeure partie (2.759 ha) pour le seul périmètre de N'Konni 1 et 2 (voir tableau 2). Toutefois, il y a unanimité que la région de Diffa serait catégoriquement exclue, étant donné que celle-ci ne fait pas partie du bassin versant du fleuve Niger, et est donc située en dehors de la zone de mandat de l'ABN.

En guise de conclusion, les principales mesures d'investissement à financer sur les ressources du FIRPIP seraient donc la réalisation des études d'exécution et de la surveillance des travaux, qui seraient à confier à des bureaux d'études nationaux et / ou internationaux (ou leurs groupements) ; et la réalisation des travaux de réhabilitation à l'entreprise. En fonction des diagnostics techniques encore à effectuer et sur la base des propositions à élaborer en détail dans les études d'exécution, ces travaux de réhabilitation peuvent être partiels (travaux confortatifs) ou intégraux, d'où une forte variation des coûts unitaires de réhabilitation.

Comme déjà indiqué au chapitre 7.2.3 ci-dessus, la maîtrise d'œuvre du FIRPIP serait confiée à la DGGR du MDA, et au sein de celle-ci à la DAT/MEI. Il ressort du diagnostic sommaire réalisé dans le cadre de cette mission que les capacités actuelles de la DGGR en général et de la DATMEI, en particulier, ne permettraient guère de réaliser les activités envisagées dans des bonnes conditions et dans les délais impartis. Ceci étant, il est proposé de prévoir sur financement du FIRPIP un volet « renforcement des capacités ». La réalisation de ce volet devrait être confiée, sur la base d'un DAO international précédé d'une procédure de pré-qualification, à un groupement des bureaux d'ingénieur-conseil, regroupant l'expérience spécifique internationale et nationale requise.

Parmi les domaines prioritaires d'appui à fournir par ce groupement au niveau de la DGGR / DATMEI, on peut citer entre autres :

- ü la réalisation en première année du programme des études diagnostiques sur l'ensemble de périmètres proposés à la réhabilitation ;
- ü l'appui à la DGGR / DATMEI dans la mise au point d'une stratégie / approche spécifique de réhabilitation des anciens périmètres qui ultérieurement pourrait être appliquée sur un plus grand nombre de périmètres et étendue à d'autres régions du pays ;
- ü l'assistance à l'élaboration des termes de référence et des dossiers d'appel d'offres pour les études d'exécution ainsi que les travaux et fournitures ;
- ü l'assistance au dépouillement des offres et à l'adjudication et la gestion des marchés ;
- ü appui à la réception des études et la réception provisoire et définitive des travaux et fournitures etc. ;

- ü la conception et mise en œuvre des mesures adéquates de formation au profit des différents intervenants et principaux acteurs (DGGR ; DAT/MEI ; ONAHA ; organisations paysannes etc.) ;
- ü l'appui à la DGGR / DATMEI dans le domaine de la conception et mise en œuvre d'un système approprié de suivi-évaluation (pour l'exécution physique des mesures du programme et le suivi-évaluation des impacts) ;
- ü l'appui à la DGGR / DATMEI en matière de gestion financière et budgétaire et appui à la coordination et communication avec l'ABN et le bailleur de fonds.

Dans le même ordre d'idées, d'autres intervenants pourraient bénéficier de ce volet de « renforcement des capacités » à plusieurs niveaux. Outre l'ABN et la DRE du Ministère de l'Hydraulique en tant que SFN, il convient de citer entre autres les organisations paysannes à différents niveaux, telles que la FUCOPRI, le CPS et les coopératives individuelles qui bénéficieront des actions de réhabilitation.

7.3.3 But global et objectifs spécifiques

En conformité avec l'orientation principale du sous-programme 4.1 « Infrastructures Hydro-Agricoles » de la SDR, l'objectif global du FIRPIP serait de contribuer à moyen et long terme et de manière durable à l'augmentation de la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole. Comme dans la SDR, les principaux indicateurs d'impact et d'effet à retenir pour le suivi et l'évaluation de l'atteinte effective de ce but global seraient les rendements unitaires et la production totale de paddy, l'évolution de la valeur ajoutée par ha de superficie réhabilitée, ainsi que la traduction de ces paramètres en termes de contribution à la croissance sous-sectorielle.

Les objectifs spécifiques assignés au FIRPIP seraient de plusieurs natures. D'abord, le premier objectif spécifique résiderait dans la contribution à la consolidation des superficies irriguées, constituant dans la SDR l'objectif spécifique 3 (OS 3) du sous-programme (abstraction faite de l'objectif d'extension des superficies aménagées). Outre les superficies réhabilitées, les principaux indicateurs d'impact et d'effet pourraient comprendre à l'instar du cadre logique de la SDR entre autres la disponibilité en temps opportun des différents textes portant sur les réformes juridiques, institutionnelles et organisationnelles du sous-secteur.

Deuxièmement, la réalisation des mesures de renforcement des capacités des différents intervenants du sous-secteur et les autres mesures d'accompagnement contribueraient également, d'une manière directe ou indirecte, à l'atteinte d'autres objectifs spécifiques visés par la SDR dans le domaine de l'irrigation, à savoir

- ü l'amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements (OS 1) ;
- ü la professionnalisation de la gestion des aménagements (OS 2) ; et
- ü la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation (OS 4).

Pour ce qui est des indicateurs de suivi-évaluation d'impact de ces OS, le cadre logique déjà mis au point dans le cadre de la SDR devrait servir de référence principale (voir tableau 6 en annexe 6 pour plus de détails).

7.4 Echancier de mise en œuvre

La figure 4 sur la page suivante présente à titre indicatif une première esquisse de l'échéancier du programme et du chronogramme des principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre du FIRPIP.

Il en ressort que la durée totale du programme est estimée à 3 ans. Ainsi, la première année serait d'abord consacrée au recrutement du bureau d'ingénieur-conseil auquel la mission d'appui serait confiée, la durée de cette procédure étant estimée à 6 mois. Ensuite, la DGGR / DAT/MEI avec l'appui de la mission d'appui auront à réaliser les études diagnostiques et l'élaboration de l'approche technique, institutionnelle, organisationnelle, sociale et financière de réhabilitation des AHA existants. En parallèle, l'amélioration des cadres juridique et réglementaire et la révision des textes portant sur les aspects institutionnel et organisationnel devraient se faire également en 1^{ère} année du programme. Il est attendu que le processus du choix final des AHA à réhabiliter serait achevé vers la fin du 5^{ème} trimestre du programme.

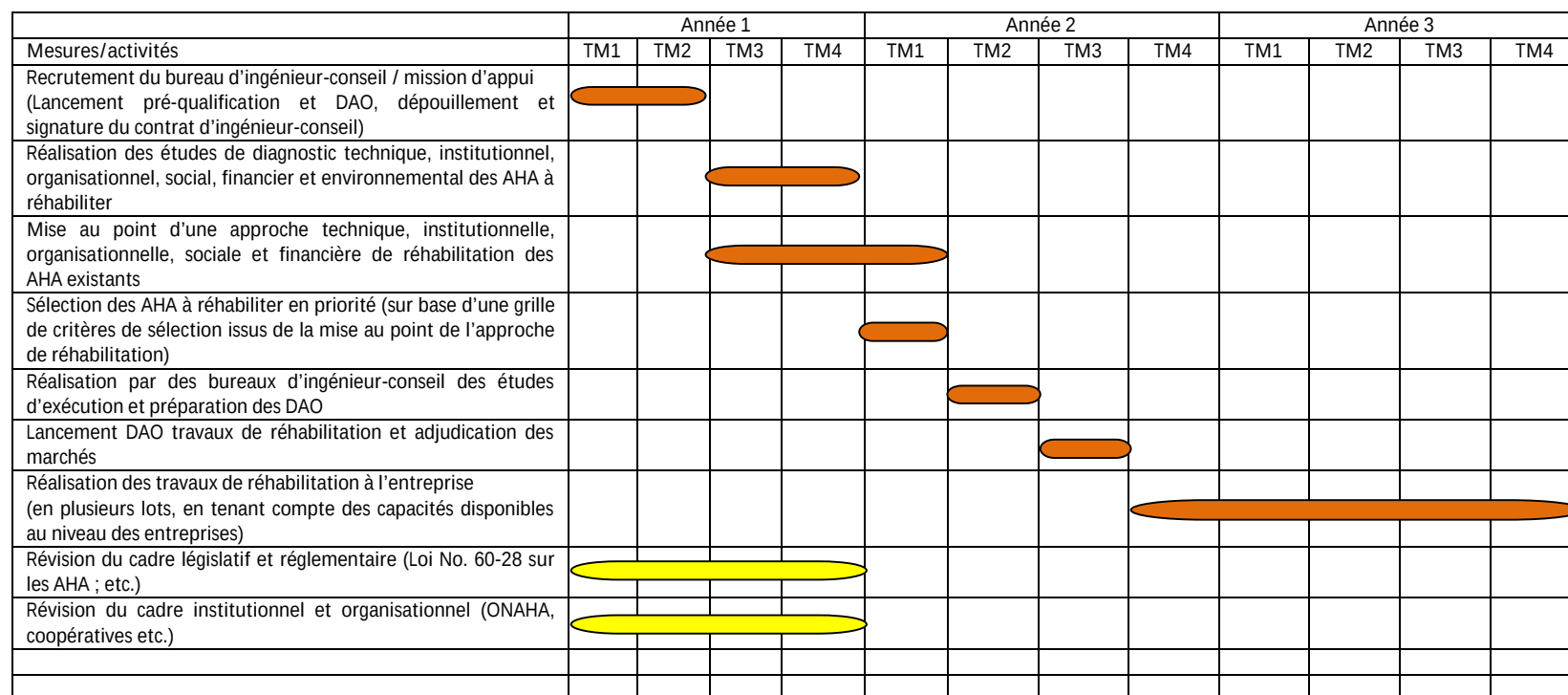
L'estimation du temps nécessaire pour la réalisation des études d'exécution et l'élaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO) par des bureaux d'ingénieur-conseil ainsi que pour la procédure de lancement de ces DAO jusqu'à l'adjudication des marchés aux entreprises et fournisseurs s'est inspirée de l'expérience actuellement vécue dans le cadre de la mise en œuvre du DREGDE. Ainsi, il est compté 3 mois pour la réalisation des études d'exécution et l'élaboration des DAO par des bureaux d'ingénieur-conseil, et également 3 mois pour terminer ensuite la procédure d'adjudication des marchés de travaux et de fourniture.

Il est évident que la durée de ces processus dépendra d'une très large mesure du nombre total des AHA définitivement sélectionnés pour le programme et de leur localisation géographique, qui sera importante en termes d'organisation logistique des travaux de réhabilitation. En fonction de ce nombre d'AHA à réhabiliter, la réalisation des études d'exécution et l'élaboration des DAO pourrait se faire en plusieurs lots, à confier à différents bureaux d'études. Il en est de même pour la réalisation des travaux et leur répartition en différents lots. Enfin, le nombre d'AHA à réhabiliter et le nombre des lots à constituer serait également fonction des capacités administratives et autres de la DAT/MEI en sa qualité de maître d'œuvre.

7.5 Estimation indicative du coût du programme selon catégories

Une première estimation tout à fait indicative du coût global du FIRPIP selon catégories est présentée au tableau 4 ci-après, dans le but principal d'une première approximation des superficies qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du FIRPIP.

Figure 4 : Chronogramme de mise en œuvre du FIRPIP



L'estimation des coûts unitaires de réhabilitation des anciens périmètres est basée sur les actuelles hypothèses de la DGGR / DATMEI, avec une moyenne de l'ordre de FCFA 2,5 millions par ha (majorée de 10 % pour les études d'exécution et la surveillance des travaux à raison de 5 % chacune). Cependant, vue la forte hétérogénéité des caractéristiques techniques des périmètres à réhabiliter et leur état de dégradation des infrastructures, ce coût unitaire de réhabilitation peut fluctuer considérablement d'un minimum de FCFA 700.000 par ha à un maximum de FCFA 3,5 à même 4 millions par ha.

Pour l'estimation des coûts relatifs au volet renforcement des capacités à travers la mission d'appui par un bureau d'ingénieur-conseil, les hypothèses de calcul suivantes ont été retenues dans une première étape, qui a débouché sur un coût global d'EUR 1 millions :

- total de 35 hommes-mois d'expertise internationale (dont 15 hommes-mois pour le chef de mission ayant de préférence un profil d'agroéconomiste / spécialiste en associations d'usagers en eau d'irrigation ; 15 hommes-mois pour un ingénieur en génie rural ; et 5 hommes-mois de missions d'appui de courte durée dans des domaines prioritaires encore à définir) ; à EUR 18.000 par mois, soit total d'EUR 630.000 ;
- total de 80 hommes-mois d'expertise internationale dans des domaines prioritaires encore à définir ultérieurement (génie rural, agroéconomie, sociologie et organisations paysannes/professionnelles etc.) ; à EUR 3.000 par mois, soit total d'EUR 240.000 ;
- reliquat d'EUR 130.000 pour coûts divers, notamment l'acquisition de moyens de transport, équipements de bureau etc.

Tableau 4 : Coûts du programme selon catégories

Désignation	unité	no. unités	coût global		% du total
			FCFA mio	EUR	
1. Réhabilitation PI					
1.1 Travaux et fournitures	ha	2.100	5.250	8.015.700	
1.2 Etudes d'exécution	ha	2.100	262,5	401.100	
1.3 Surveillance travaux	ha	2.100	262,5	401.100	
sous-total 1			5.775	8.817.900	80,0
2. Renforcement capacités/Mission d'appui par bureau d'ingénieur-conseil	forfait	1	655,0	1.000.000	9,1
3. Prestations services divers (CPS, etc.)	forfait	1	327,5	500.000	4,5
Coût de base			6.757,5	10.317.900	95,2
Imprévus techniques et financiers			466,8	682.100	6,2
Coût global			7.205	11.000.000	100,0

Ainsi, on adoptant un montant forfaitaire d'EUR 0,5 millions pour les prestations de services à sous-traiter dans divers domaines encore à préciser en détail, le FIRPIP pourrait permettre le financement des actions de réhabilitation sur une superficie totale de l'ordre de 2.100 ha, soit environ 47 % des objectif fixés dans le PQDCI pour les 2 régions de Tillabéri et Dosso (4.516 ha sur les 5 ans 2009-2013).

Notons que cette estimation ne tient pas compte des contributions à mobiliser par les bénéficiaires eux-mêmes. L'approche et les modalités pratiques de la mise en œuvre de

cette contribution pour l'instant ne sont pas définies, mais elles feront l'objet des activités prioritaires dans le cadre de la mise au point de l'approche de réhabilitation en première année du programme. Rappelons aussi que la participation effective des usagers aux coûts de réhabilitation est considérée comme l'un des principaux critères d'éligibilité, conformément aux principes directeurs énoncés dans la SNDI/CER.

Enfin, l'estimation du coût total du FIRPIP au tableau 4 pour l'instant ne comprend pas la contrepartie à contribuer par le MDA en sa qualité de maître d'ouvrage, et de la DGGR / DAT/MEI en tant que maître d'œuvre ou agence d'exécution.

7.6 Risques majeurs

La préparation et mise en œuvre du FIRPIP sont sans doute assujetties à un nombre important de risques. A cet égard, l'absence de volonté politique de l'Etat pour préparer et appliquer les différentes réformes prioritaires s'imposant depuis un certain nombre d'années sur les plans législatif, institutionnel et organisationnel, et dont l'actualité vient d'être confirmée par la récente revue sectorielle de l'irrigation, représente incontestablement le risque le plus contraignant.